

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

4^{ème} trimestre 2016
94^{ème} année

P301082



La Pie

Les dérives de la chasse

La politique des oiseaux

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

Cotisations 2017

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €

Membre étranger : 30 €

Membre protecteur : 32 €

Membre donateur : 62 € *

Membre à vie : 1.250 € *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €

Membre étranger : 20 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Tous les membres reçoivent une réduction de 10 % sur les achats à notre boutique verte.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 16 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE





carte d'identité

- **Nom commun** : Pie bavarede
- **Nom latin** : *Pica pica*
- **Taille** : 44 à 48 cm
- **Statut** : Protégée en Belgique et dans toute l'Europe.

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude
Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay,
Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

**N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter** :
www.protectiondesoiseaux.be



Suivez-nous sur
Facebook : Protection
des oiseaux - LRBPO



l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N° 4 octobre • novembre • décembre 2016

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
DERNIÈRE MINUTE !	5
1922-2016 : 94 ANNÉES DE COMBATS	6
HOMME & OISEAU	10
LA POLITIQUE DES OISEAUX	14
LA DOMESTICATION DE LA GRUE	22
NOTRE CENTRE NATURE	28
LA CHASSE EN QUESTION	32
LE LOUP À NOS PORTES	50
CALENDRIER & CARTES DE VOEUX 2017	52
MOINS D'OISEAUX AU JARDIN	54
EPILOGUE	58
SUÈDE	60
COTISATIONS 2017	66
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	68

Editorial

CETA



Le gouvernement wallon a tenu tête à la Belgique, à l'Europe et au Canada sur l'accord de libre-échange Canada-Union européenne (CETA : « Comprehensive Economic and Trade Agreement ». En français : « Accord Economique et Commercial Global », AECG). Pour le Parlement wallon et son Président, Monsieur Magnette, ce traité était conçu et écrit par des technocrates, des spécialistes du monde des affaires, des lobbys, des personnes sans mandats électifs. Soit un manque total de démocratie et de transparence dans le processus d'élaboration du traité.

En ce qui concerne les animaux et leur protection, il en va de même. Le bien-être de l'animal-marchandise est réglementé par une minorité de technocrates, d'organismes privés ou semi-publics, de conseils de toutes sortes, avec très peu d'implications démocratiques. Ils décident et les états n'ont qu'à signer.

EDITO

Ainsi, par exemple, le transport des animaux par voie aérienne est réglé par l'IATA (« Association Internationale du Transport Aérien »). Il va sans dire que le bien-être animal ne compte pas beaucoup face aux exigences commerciales. Il faut remplir l'avion avec le maximum de marchandises.

Pour les élevages, c'est l'OIE (organisation mondiale de la santé animale, entre autres, qui dicte sa loi. Les états et les opinions publiques n'ont qu'à se plier à leurs exigences. Ainsi, cet organisme s'occupe d'élevage industriel, de rentabilité, de santé animale (maladies causées par une concentration énorme d'animaux dans des espaces restreints). Pour eux, le bien-être animal se limite à obtenir des animaux en bonne santé, leurs conditions de vie importent peu.

Pour la chasse, il en va de même. Un lobby puissant représentant moins de 0,3 % de la population wallonne, un Saint-Hubert Club et des conseils cynégétiques tout-puissants ont la mainmise sur la faune sauvage de notre pays. Les chasseurs dictent ainsi leurs exigences aux politiques et le Ministre en charge n'a qu'à signer. C'est peu dire qu'en la matière, l'opinion publique ne compte pour rien et que les défenseurs de la Nature doivent courber l'échine.

On aimerait, à l'instar du CETA, que le gouvernement wallon tienne aussi tête à la dictature des lobbys de toutes sortes, ces technocrates dans leurs tours de verre, ou ces personnes qui ne voient que leurs intérêts personnels. Que l'élaboration des lois et règlements soit le fruit d'un réel processus démocratique qui vise l'intérêt général, dans une vision globale à long terme et dans le respect de la Nature et du bien-être du monde animal.

Jean-Claude Beaumont, Président.

Dernière minute !

Nous venons d'être informés de ce que, ce 8 décembre, à l'initiative du ministre René COLLIN, un avant-projet de modification de la loi sur la conservation de la nature est passé en première lecture au Gouvernement wallon.

Il s'agit d'un projet de décret qui va permettre au Ministre de déroger à la protection. Ainsi, le Ministre va pouvoir satisfaire toutes demandes de destruction sans avoir à les soumettre à l'avis du Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature et peu importe que les espèces concernées soient protégées. Le Conseil Supérieur pour la Conservation de la Nature ne sera plus consulté que annuellement et à posteriori, quand les autorisations de destruction auront été accordées, que les animaux ainsi condamnés auront été exécutés.

Dans son commentaire pour justifier les dérogations à la protection, le Ministre indique que, selon diverses études, pour bien protéger les levrauts et les perdreaux (espèces gibier réservées aux chasseurs), il s'indique de réduire tous leurs prédateurs.

Le Ministre ayant déclaré son opposition à tout moratoire de la chasse à la Perdrix grise (ce qui serait pourtant la première mesure indispensable à prendre pour cette espèce gravement menacée de disparaître) et compte tenu de la haine atavique des chasseurs envers tous leurs concurrents naturels, particulièrement les rapaces et les corvidés, il est à craindre que protection de la Nature ne devienne synonyme d'hécatombe. La preuve en est déjà dans cet avant-projet qui, en intégrant la Corneille noire et la Pie bavarde à la liste des gibiers, va permettre de les détruire sans limite.

Pourtant, l'utilité de ces corvidés, grands consommateurs d'invertébrés nuisibles aux cultures, a été clairement constatée dans les recherches de l'Institut des Sciences Naturelles. Cette utilité est donc sans importance, dès lors qu'il y a atteinte, si peu soit-il, au petit gibier réservé à cette activité cruelle et bien inutile : la chasse !

Dans notre prochaine revue, lorsque nous aurons pu l'examiner attentivement, nous reviendrons sur ce projet du ministre René COLLIN qui, semble-t-il, comporte encore bien d'autres dispositions qui vont à l'encontre de la Conservation de la Nature.

Michel David, Vice-président.

Histoire et petites histoires de la Ligue... (XCIV)

1979 • 2^{ème} partie

La protection de la Bécasse en Flandre s'est faite grâce au Ministre Marc Galle. Ce fut une grande satisfaction pour tous les ornithologues et une immense stupéfaction et beaucoup d'émoi dans les milieux cynégétiques, le Conte Léon Lippens en tête.

Jean-Claude Beaumont

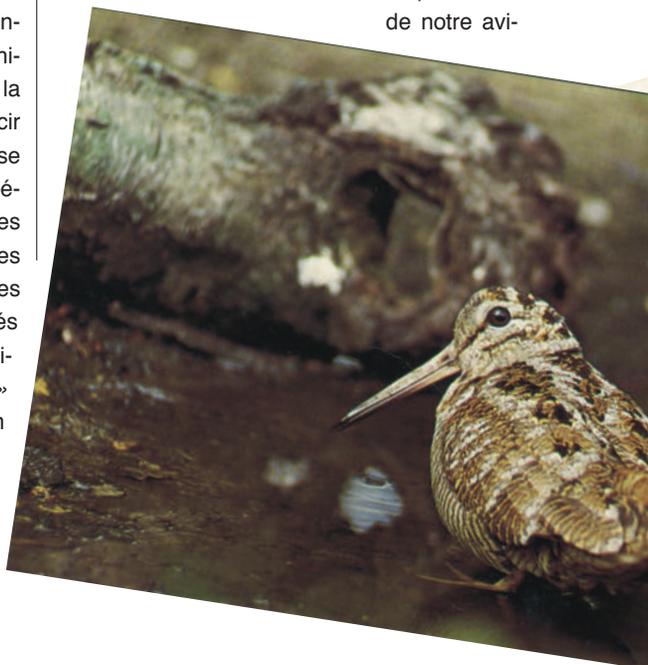
1922-2016 : 94 ANNÉES DE COMBATS

Après une léthargie de plusieurs années, et | chassés. Le Pluvier doré et la Bécasse des bois sont protégés uniquement en Flandre (lettre de R. Arnhem au BIRS du 20 août).

Après sa récente restructuration, la Section belge du Conseil International pour la Préservation des Oiseaux (CIPO), sous la présidence des Professeurs A. De Bont et J.-Cl. Ruwet, et dont le secrétaire n'est autre que Roger Arnhem, président de la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux, a analysé la situation des oiseaux dont la chasse est admise et a émis des propositions aux Ministres responsables. Ces mesures visent à interdire la chasse le long des voies de migration (Oie cendrée, Sarcelle d'été, Pluvier doré) pendant l'hivernage (Oie rieuse), à supprimer totalement la chasse (Bécassine des marais), et à raccourcir la période de chasse (Canard siffleur, Bécasse des bois). Grâce à l'avis du CIPO et à la coopération unanime de toutes les associations belges pour la défense de l'environnement et d'études ornithologiques, quatre autorités ministérielles régionales et une nationale ont signé 6 arrêtés concernant la chasse. Cette complication administrative, qualifiée de « *chaos administratif* » par Roger Arnhem, semble délibérée, chacun voulant faire cavalier seul pour se mettre en valeur. Toujours est-il que trois espèces sont à présent protégées. La Sarcelle d'été est retirée de la liste des oiseaux pouvant être



On a raconté que la loi flamande, qui protège la Bécasse des bois, avait une portée plus politique qu'écologique, car c'est le premier Arrêté pris par une Région dans la Belgique nouvellement régionalisée. Toujours est-il qu'il s'agit d'une belle avancée dans la protection de notre avi-





Jaap Taapken, 31 mars.

Le Président de la Ligue Roger Arnhem et le Bourgmestre de Bordighera Giorgio Laura.

faune. C'est pourquoi, la Ligue a décidé de remercier le Ministre en éditant 60.000 cartes postales de remerciement. Illustrées d'une Bécasse, ces cartes ont été envoyées par autant de signataires issus de toutes les associations environnementales de Flandre.

Le 31 mars a lieu, à Bordighera, la première Convention internationale sur le problème de la conservation des oiseaux migrateurs. Cette ville italienne n'a pas été choisie par hasard. C'est là, en effet, que le bourgmestre, le Dr Giorgio Laura, a interdit la chasse sur le territoire de sa commune depuis le 22 août 1978. C'est une première en Italie, pays réputé pour ses nombreux massacres d'oiseaux et ses centaines de milliers de chasseurs. Les six organisations représentées ont sévèrement condamné l'Italie. A cette occasion, l'Action Anti-chasse aux Oiseaux Migrateurs de la Ligue a versé à la Lega por l'Abolizione della Cacia (LAC) 1.600.000 lires comme premier soutien pour l'organisation d'un référendum sur la chasse (253).

L'un des grands obstacles lors des migrations d'oiseaux est le franchissement des Pyrénées. Non que ces montagnes soient une barrière infranchissable mais bien parce que des dizaines de milliers de chasseurs les attendent chaque automne. Les différents cols sont loués à prix d'or aux chasseurs. En principe ne sont visées que les Palombes (Pigeon ramier, *Columba pa-*





lumbus). Mais en réalité, combien de Grues, de Vautours, de Circaètes, de Faucons, de Buses, d'Hirondelles et même de Papillons payent chaque année de leur vie la pratique de ce soi-disant sport ?

Le 13 mai, deux écologistes ont loué un col de chasse, nommé « Orgambideska ». Ce col est devenu le symbole du combat contre la chasse et pour la liberté de mouvement des oiseaux migrateurs.

La Ligue a soutenu le projet dès le départ en envoyant 60.000 fb (la location du col pour une année coûtait 120.000 fb.) (359)

Cette année, la LBPO-CCPO a aussi financé (par l'intermédiaire de son Fonds International pour la Protection des Oiseaux Migrateurs) :

- Le FIR lorrain pour la sauvegarde des zones humides de Lorraine française afin de protéger les sites de nidification des Busards Saint-Martin et des roseaux.

- La jeune société espagnole CODA (Coordinadora para la Defensa de las Aves) en fournissant ses premiers autocollants et une balance de précision pour son centre de revalidation (+ : -50.000fb.) (359)



Roger Arnhem à la manifestation anti chasse à Bray-Dunes le 13 octobre.



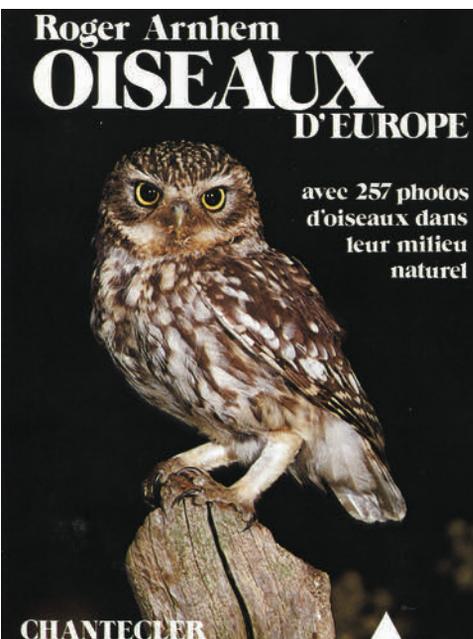
La Ligue est conviée à participer à une « Game Fair » (foire de la chasse) organisée par les chasseurs limbourgeois, en juin. Ce fut un « niet » catégorique de la Ligue et des autres associations de protection de la nature invitées (253).

Suite à un accord, signé le 22 novembre avec la Ligue française pour la Protection des Oiseaux (LPO), la revue « L'Homme & l'Oiseau » est devenue l'organe d'information officiel, tant



pour les membres français que belges. C'est ainsi que notre revue présente quelques articles sur la situation en France où la faune est encore plus malmenée qu'en Belgique (363). Autre signe

pratique de ce rapprochement : la manifestation anti-chasse aux oiseaux migrateurs, organisée le



BIBLIOGRAPHIE

(107) Rappe André, *Le défi écologique*, Louis Musin éditeur, 1977.

(253) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L'Homme et l'Oiseau*, n° II-1979.

254) Arnhem Roger, *Oiseaux d'Europe*, éditions Chantecler, Aartselaar, 1977.

(273) Arnhem Roger, «Etapas» *Biographie*, Brasschaat 2005.

(287) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L'Homme et l'Oiseau*, n° III-1976.

358) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L'Homme et l'Oiseau*, n° I-1979.

359) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L'Homme et l'Oiseau*, n° III-1979.

(360) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *Supplément à L'Homme et l'Oiseau n° III-1979*, L'Enfant et l'Oiseau.

(361) Rappe André, «Les pesticides», éd. Association pharmaceutique belge (APB).

(362) Rappe André, Van Hammee Marie-Louise, *Danger des pesticides pour la faune*, Aves Liège 1984.

(363) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L'Homme et l'Oiseau*, n° IV-1979.

13 octobre à La Panne-Bray-Dunes. Sont visés, les chasseurs-sauvaginiers français qui massacrent les oiseaux d'eau le long du littoral français et qui souvent pénètrent dans notre propre territoire : dans la réserve naturelle du Westhoek (363).

Parution du livre « Oiseaux d'Europe » écrit par notre Président Arnhem. (254) « *C'est un ouvrage nouveau dans le texte. Nouveau dans l'illustration. Le résultat ? Un livre... qui est un guide et une porte ouverte sur la protection des oiseaux* » écrit Jean-Claude Van Troyen dans le Soir du 22 mars. Paul Géroutet, cet ornithologue universellement connu, fait l'éloge de l'ouvrage en disant que son auteur a voulu dépasser la portée des livres-guides classiques. « *Roger Arnhem a voulu fournir une information substantielle sur la vie elle-même des oiseaux... et démontrer qu'il faut les protéger* » écrit E. Désirant dans La Libre Belgique du 8 mai. La grande originalité de ce guide, outre que chaque oiseau est représenté par une photo couleur, est que le statut légal et les effectifs de l'espèce sont mentionnés. C'est aussi en quelque sorte un livre de combat. ●



Philippe Blerot

Inspecteur Général Honoraire du Département
Nature et Forêt - Région Wallonne

Vous présente :

La Pie bavarde

Voilà certainement un de nos plus beaux oiseaux et, malheureusement, trop de gens le décrient. Il faut apprendre à mieux le connaître et c'est une histoire vécue que je vous raconte.

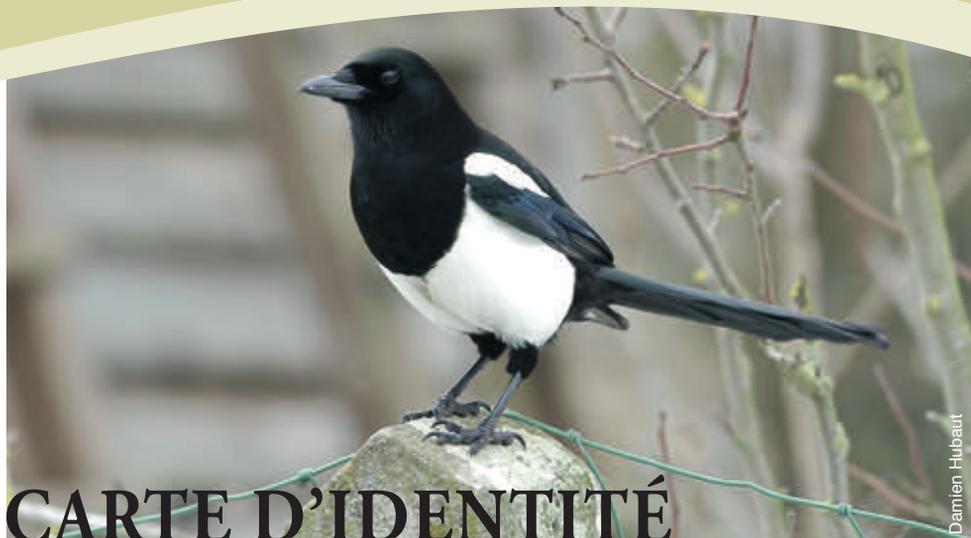
Il y a de nombreuses années déjà, par un soir de printemps, un ami m'apporte une toute jeune pie tombée d'un nid car l'arbre venait d'être abattu. Ayant déjà eu l'occasion de sauver plusieurs oisillons, nous décidons de la nourrir (oui, oui, nous aurions dû l'apporter dans un CREAVERES ...).

Après quelques semaines de nourrissage plusieurs fois par jour, notre petite adoptée, Lolotte, devient magnifique. Que de bonheurs nous partageons avec elle. En totale liberté, elle part la journée retrouver ses congénères et le soir revient profiter de notre mansuétude. Inquiétude évidente de mon épouse lorsque le soir se pointe et que notre compagne n'est pas revenue. Quelques lampes allumées sur le toit la rassurent et Lolotte est de toute façon de retour. Impossible évidemment de l'empêcher de déposer, par-ci par-là, ses commissions mais nous avons prévu le coup en mettant, partout où elle peut se poser, des essuies qui protègent ainsi notre mobilier.

Quelques petites anecdotes permettent de mieux comprendre son comportement.

Vacances ou pas, elle nous accompagne partout. Mes enfants partent en balade dans la campagne, à cheval ou en vélos, Lolotte les suit partout, volant d'épaule en épaule en égayant la promenade de ses petits cris de bonheur. Même lorsque nous allons dans le sud de la France, nous lui mettons des attelles aux pattes et elle se pose sur notre appui-tête faisant bien évidemment tourner d'étonnement les conducteurs que nous croisons. Un jour, nous partons en Ardennes et par peur de la perdre nous l'enfermons dans la maison où nous logions. Malheureusement, elle parvient à s'échapper un matin et disparaît de notre vue. Craignant la voir disparaître pour de bon, étant en terrain inconnu, je la cherche et découvre, à un kilomètre, un groupe de pies. Je m'approche et je reconnais notre Lolotte. Mais là, c'est comme si elle nous avait oubliés ; pas la moindre réaction vis-à-vis de moi malgré plusieurs approches et je repars bredouille, persuadé que nous l'avons définitivement perdue. Or, à la tombée du jour, que voyons-nous apparaître sur le chemin près de la maison: notre Lolotte qui revient à patte, fatiguée de sa journée. Quel bonheur nous avons ressenti !

(Suite page 12)



Damien Hubaut

CARTE D'IDENTITÉ

Pie bavarde

Nom latin :	<i>Pica pica</i>
Taille :	44 à 48 cm
Cri :	le fameux « jacassement » : des tchak-tchak-tchak-tchak-tchak rapides et parfois interrogateurs.
Plumage :	la Pie est un passereau de taille moyenne, bigarré de noir (et bleu très foncé) et blanc, avec une longue queue.
Habitat :	on la retrouve dans de nombreux habitats, milieux ouverts, boisements clairs, zones agricoles et montagnes.
Régime alimentaire :	composé en très grande partie d'invertébrés (limaces, vers, insectes, etc.), aussi de graines, fruits et autres végétaux. Elle se nourrit parfois des œufs et jeunes d'autres oiseaux, mais cela resterait minoritaire (quelques %) dans son régime, selon une étude réalisée par Balanca en 1984. Elle est aussi un charognard et elle peut se nourrir des déchets laissés par l'homme.
Site de nidification :	le nid est construit au sommet d'un grand arbre; il est souvent très visible. Il est même surmonté d'un dôme et ressemble à une grosse boule de branches. En Méditerranée, il est souvent parasité par le Coucou geai.
Reproduction :	les couples sont territoriaux et vont défendre un territoire dont la taille varie en fonction de la nourriture disponible. La ponte est déposée de mars à mai, suivant les régions. Elle est le plus souvent composée de 3 à 5 œufs. Le succès de la reproduction dépend fort de l'expérience et de la compétence des membres du couple.
Statut de protection :	l'espèce est protégée en Belgique, mais des dérogations sont très régulièrement octroyées pour pouvoir en « détruire » en Région Wallonne. Par exemple, 25 000 auraient été ainsi tuées en 2013 selon le Ministre Collin.
Répartition :	l'espèce se reproduit dans une grande partie de l'Eurasie et en Afrique du Nord. Il y a environ 30 000 couples en Wallonie.
Menaces :	la Pie est un oiseau débrouillard qui peut s'adapter à différents habitats et même à certaines modifications de ceux-ci. La destruction directe de nombreux individus est la seule vraie menace qui pèse encore sur cette espèce aujourd'hui.



Un comportement qui est bien connu des corvidés est celui de dissimuler sa nourriture dans des cachettes et de s'en souvenir. Notre voisin a des moutons et quel ne fut son étonnement en les tondant de trouver, cachés dans leur laine, des morceaux de pain, de frites qu'elle apprécie particulièrement et de viande qui n'ont plus fière allure !

La nourriture qu'on lui donne est très variée puisqu'elle mange quelques parties de notre repas. Et si le pain est trop sec pour elle, pas de souci, elle le trempe dans son bol d'eau avant de l'avalier.

La baignade, là il a fallu trouver une solution car la pie adore se laver et avec beaucoup, beaucoup d'eau et des éclaboussures, sans pareil ! Pas de souci, une grande soucoupe dans la baignoire et le problème est résolu.

Sa faculté d'apprendre certains sons est étonnante et ses vocalises adaptées à chaque moment. Il faut la voir sur l'épaule de mon épouse lui lissant les

cheveux tout en lui racontant les événements de la journée par un petit gazouillis délicat. Par contre, avec moi c'est tout autre et lorsque je lave la vaisselle (oui, oui cela m'arrive), je couvre ma tête d'un essuie car Lolotte se précipite par l'arrière pour me tirer les oreilles, avec des cris de victoire étonnants !

Sa familiarité avec notre chat Grisou l'autorise à lui tirer la queue tout en se rejetant en arrière pour éviter une bonne correction mais l'entente reste bonne. Lolotte est d'ailleurs bien plus rapide pour attraper une musaraigne qui s'égare dans notre maison.

Voilà quelques événements qui ont étayé quelques années de bonheur vécues avec Lolotte et qui nous ont permis de mieux comprendre que chaque animal, qu'il soit grand ou petit, oiseau ou mammifère, a une sensibilité qu'il est capable d'exprimer et qui nous oblige au respect. ●

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOS 2017

La LRBPO organise son cinquième concours international de photographie dans le cadre de ses journées portes ouvertes du week-end des 22 et 23 avril 2017.

Le thème du concours est « Quand la Nature reprend ses droits ».

Quatre prix seront décernés :

- Le prix du Jury, récompensant la meilleure photographie du concours.
- Le prix de la LRBPO, récompensant la diversité au jardin.
- Le prix du public, attribué lors des portes ouvertes.
- Le prix junior, récompensant les moins de 18 ans.

Les photos doivent être envoyées entre le 1 Janvier et le 10 Avril 2017.

Le règlement du concours est disponible sur notre site www.protectiondesoiseaux.be



**LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION
des OISEAUX (LRBPO) ASBL**
rue de Veeweyde 43-45, B-1070 Bruxelles
Tél. +32 (0) 2 521 28 50
www.protectiondesoiseaux.be

La politique des oiseaux (et non des autruches !), et un de ses modèles biologiques : le pélican blanc

C'est dans « Les Bijoux de la Castafiore » que Georges Rémi, dit Hergé, met indirectement l'accent sur le comportement peu apprécié d'un de nos compagnons ailé.

Samara Danel, doctorante en cognition aviaire.

LA POLITIQUE DES OISEAUX

En effet, c'est dans ce huis clos, aux rebondissements des plus désopilants, qu'une enquête va être menée, afin de retrouver les personnes ayant dérobé l'émeraude de la Castafiore, et que Tintin aura finalement la surprise de la trouver dans le nid d'une pie (*Pica pica*) ! Les anecdotes sur le comportement animal ont de tout temps inspiré écrivains, scientifiques et philosophes dans la rédaction de leurs récits, et l'approfondissement de leurs idées.

Cependant, la pie n'est pas vraiment celle que l'on a tendance à imaginer, et l'expression « être voleur comme une pie » est encore aujourd'hui, à tort, largement usitée. En effet, cet oiseau ne déroge pas, et dispose encore moins d'attrait exacerbé pour tout ce qui brille. Le seul trait commun qu'elle semble partager avec la plupart des voleurs, est qu'elle va systématiquement cacher son butin, c'est-à-dire son surplus de repas, afin de le retrouver par la suite quand

l'envie s'en ressent.

En captivité, ce comportement de cache peut parfois s'intensifier, les oiseaux apprivoisés ayant souvent une peur amoindrie des nouveaux objets (on dit qu'ils sont néophiles, alors que les pies sauvages sont davantage l'inverse, soit néophobes).

J'en ai malheureusement fait l'expérience lorsque, ayant adopté une jeune pie tombée



© Hergé Moulinsart

du nid, je retrouvais, quelques mois après, ma carte bancaire derrière la douche, ou encore des raisins secs dissimulés dans les poches de ma veste et dans le fond de mes chaussures...

La pie, ainsi que la plupart des corvidés (corbeau, pie, geai), est donc un oiseau « cacheur ». Ce comportement de cache s'avère fort utile lorsque la saison hivernale est rude, et que les ressources alimentaires sont rares. Il est néanmoins important de préciser que la plupart des corvidés vivent au sein de groupes sociaux, et que, comme dans toute société, chaque individu doit pouvoir servir son propre intérêt, tout en gérant ses relations sociales avec les autres. Et, dans un environnement social donné, on peut parfois observer l'utilisation de stratégies comportementales adaptées permettant aux animaux d'évoluer.

Le grand corbeau (*Corvus corax*), par exemple, a l'habitude de piller les caches de ses congénères. Il est en effet plus facile de dérober discrètement de la nourriture à ses partenaires plutôt que de perdre du temps et de l'énergie à en chercher par soi-même, qui plus est en hiver ! Néanmoins, la tâche n'est pas si aisée... Dans une expérience, des chercheurs permettaient à un corbeau d'observer un de ses congénères cachant de la nourriture (Bugnyar et al., 2002). Le corbeau « cacheur » savait qu'il



Eric Isséle



Ghesapeake

Geais buissonniers (*Aphelocoma californica*)

était observé par un compétiteur, mais faisait mine de ne pas le montrer en allant tout de même cacher son butin. Cependant, dès lors que le corbeau observateur se détournait, le corbeau « cacheur » se ruait pour déterrer sa nourriture, afin de la dissimuler dans un endroit plus discret. De manière intéressante, plus les corbeaux sont expérimentés dans l'art de voler, plus ils vont développer des comportements de prudence exacerbés, frôlant les symptômes paranoïaques (en « re » cachant, par exemple de nombreuses fois d'affilée, la nourriture dans un même endroit, bien qu'il soit à l'abri des regards indiscrets). A l'inverse, les corbeaux juvéniles, qui n'ont pas encore appris à voler leurs congénères, ne développent pas ce comportement. Une étude, menée sur les geais buissonniers (*Aphelocoma californica*), a également montré que ces geais préféraient cacher dans les endroits les plus à l'ombre lorsqu'ils sont observés, la vision d'un compétiteur y étant davantage altérée.

Dans l'article précédent, nous avons déjà abordé succinctement l'une des hypothèses permettant d'expliquer l'évo-



Grive solitaire (*Catharus guttatus*)

lution de ces comportements dits 'intelligents', à savoir l'Hypothèse de l'Intelligence Sociale. L'idée principale étant que les congénères sont des agents, qui ont des buts spécifiques, des croyances, des intentions et des désirs, et qui se manipulent les uns les autres. Ainsi, la nécessité de gérer des relations sociales complexes, comme le fait de créer des réseaux d'alliance afin d'évincer un mâle alpha au pouvoir, ou encore de se prémunir d'un conflit en trouvant des alliés, a pu constituer une pression de sélection sur les descendants des individus les plus aptes à se reproduire. Chez l'Homme, où la hiérarchie sociale correspond à l'un des systèmes les plus appliqués, il arrive que des mécanismes de manipulation plus sophistiqués soient utilisés afin, par exemple, de permettre l'ascension sociale d'un individu au sein d'une société. Malheureusement, il arrive également fréquemment que des procédés moins subtils soient pratiqués par des responsables pervers, davantage compétents pour manipuler et dégrader leurs salariés, que pour diriger...

Parmi nos apparentés, notre cousin le chimpan-

zé (*Pan troglodytes*) est connu pour développer des stratégies de manipulation élaborées. Pour l'illustrer, prenons l'exemple de Dandy, un chimpanzé de rang inférieur qui s'était amouraché d'une des femelles favorites du mâle dominant. Chez cette espèce, le système social est hiérarchique, le mâle alpha ayant un accès privilégié à la nourriture et à la reproduction avec les femelles du groupe. Un jour que Dandy vaquait à ses occupations, il aperçut sa femelle préférée en compagnie d'un autre mâle du groupe, lui aussi de rang inférieur. La réaction normale d'un chimpanzé aurait été de se confronter directement à ce rival par une lutte musclée. Étonnamment, Dandy alla plutôt discrètement chercher le mâle dominant, et l'amena sur le lieu-dit pour témoigner des ébats amoureux de sa favorite infidèle... Comme on peut s'en douter, le mâle alpha, voyant la scène, s'occupa personnellement du compte de l'amant fornicateur. De par sa situation de subordonné, Dandy aurait sûrement risqué d'être blessé

lors d'un combat avec l'un de ses congénères de même rang. Il a donc subtilement exploité le règlement intérieur du système social de son clan, afin de servir son propre intérêt.

De la grive solitaire (*Catharus guttatus*), au vol auto-organisé et coordonné de dizaines de milliers d'étourneaux sansonnets (*Sturnus vulgaris*), chez les oiseaux tous les systèmes sociaux (et non-sociaux) semblent exister. Les systèmes d'appariement sont également variés : le petit pingouin (*Alca torda*), par exemple, pratique l'échangisme derrière des rochers que l'on appelle dans le jargon des 'arènes d'accouplement'. L'urubu noir (*Coragyps atratus*), par contre, est beaucoup moins ouvert, pratiquant la monogamie stricte (un mâle se liant et s'accouplant pour la vie avec une seule femelle), les individus du

groupe pouvant punir sévèrement les congénères qu'ils soupçonnent d'infidélité conjugale. Et que dire du harem de l'imposante et territoriale femelle Jacana (*Jacana jacana*), qui a sous sa protection plusieurs mâles plus petits en taille, chargés de couvrir et de nourrir sa progéniture...? Bien que certaines espèces puissent passer la plupart de leur temps isolées, il est néanmoins fréquent d'observer les oiseaux en groupe, particulièrement chez les oiseaux d'eau.

Le pélican blanc (*Pelecanus onocrotalus*), par exemple, est un oiseau fortement grégaire.

Lors de la période de reproduction, des crèches sont aménagées afin que les parents puissent aller chercher de la nourriture en toute tranquillité. Le vol en groupe est également organisé, par exemple en adoptant la formation en V habituelle, supposée fournir des avantages aérodynamiques. Cette espèce est aussi connue pour pratiquer la pêche coopérative. En effet, lorsque les pélicans se trouvent au milieu d'une grande étendue d'eau, ils vont former un cercle, qu'ils vont ré-

duire peu à peu, en se rapprochant les uns des autres afin de rabattre le poisson pris au piège au centre de la formation. Ils vont ainsi plonger leur bec de manière répétée et synchronisée, afin de gober le plus de proies possibles. Cette tactique sociale leur permet de remplir 20 % de leurs besoins journaliers en poissons. Lorsque les pélicans se trouvent près des côtes, ils vont alors non plus former un cercle mais un





demi-cercle, afin de diriger le poisson vers le rivage. Le pélican dalmatien s'associe également avec une autre espèce, le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), qui va plonger sous le pélican afin de rabattre les poissons vers la surface. Le pélican va alors battre des ailes vers l'avant sur une dizaine de mètres, avant de plonger son bec dans l'eau pour attraper un poisson. Il semble que les cormorans cherchent les pélicans, peut-être dans le but de voir plus aisément sous leur ombre, ou parce que le pélican connaît les endroits où se trouve du poisson à foison. Cette technique de pêche, qui n'existe nulle part ailleurs dans le règne animal, permet également aux pélicans de pêcher dans des lacs profonds grâce aux cormorans. Cette prédation coopérative est très rare dans le règne aviaire. On peut néanmoins citer la chasse coopérative des buses de Harris (*Parabuteo unicinctus*), qui

vont utiliser des tactiques de distraction élaborées pour attraper une proie qu'elles finiront par partager avec tous les membres du groupe.

Les pélicans blancs étant des oiseaux sociaux, on pourrait ainsi émettre l'hypothèse qu'ils sont capables d'apprendre de leurs congénères. L'apprentissage social, qui correspond à tout changement de comportement d'un individu suite à l'observation du comportement d'un autre individu, est très courant chez les oiseaux. Chez le diamant mandarin (*Taeniopygia guttata*) par exemple, dont le couple une fois formé reste généralement lié pour la vie, le choix d'un bon partenaire sexuel est capital.

Dans une expérience, une femelle mandarin pouvait observer deux mâles dans une cage A, et un mâle et une femelle dans une cage B.



Lorsque l'on donna le choix à la femelle de choisir entre le mâle de la cage B et ceux de la cage A, elle préféra le mâle qui avait été auparavant apparié avec une femelle (B) ! C'est ce qu'on appelle le copiage, une catégorie d'apprentissage social.

Nous avons ainsi observé si les pélicans étaient capables de recopier un congénère, afin d'obtenir une récompense alimentaire au sein d'une boîte dont ils ne connaissaient pas le mécanisme d'ouverture. Deux groupes furent formés, un groupe « test » avec deux démonstrateurs et cinq observateurs, et un groupe « contrôle », c'est-à-dire un groupe qui n'a jamais vu un congénère ouvrir la boîte, lui aussi constitué de 5 sujets. Suivant les prédictions de l'Hypothèse de l'Intelligence Sociale, nous supposons que les observateurs du groupe test, seront davantage

capables d'ouvrir la boîte inconnue que les individus du groupe contrôle.

L'Hypothèse de l'Intelligence Sociale présume également que, tel un continuum, les capacités cognitives sociales auraient permis le développement de capacités cognitives non sociales, comme l'utilisation d'outils. En effet, le corbeau freux (*Corvus frugilegus*), qui est un oiseau très social, est capable d'utiliser et même de fabriquer des outils en laboratoire, alors qu'il n'est pas connu pour le faire dans la nature... Malgré son bec courbé, le kéra (*Nestor notabilis*), un perroquet néo-zélandais vivant majoritairement en groupe, possède également cette capacité. Nous avons ainsi voulu savoir si le pélican blanc était également capable d'utiliser des outils dans une situation contrôlée. Pour cela, nous avons fabriqué deux types de boîtes expérimentales, chacune impliquant qu'une pierre ou qu'un bâton soit jeté à l'intérieur pour faire tomber un poisson sur le sol.

Par conséquent, si l'on se fie à l'Hypothèse de l'Intelligence Sociale, les pélicans pourraient être capables d'utiliser des outils. Néanmoins, ces oiseaux se nourrissent presque exclusivement de poissons. L'hypothèse selon laquelle « *les outils ne sont pas souvent utiles* » (Humphrey, 2008) suppose que les outils sont rarement plus utiles comparativement aux adaptations anatomiques. En effet, la poche et le long bec du pélican permettent d'attraper une grande quantité de poissons. Tel l'aninga (*anhinga anhinga*), qui se sert de son bec pointu tel un harpon pour attraper ses proies, le pélican utilise son bec comme un filet pour attraper du poisson. Ainsi, il semble que le contexte dans lequel l'utilisation d'un outil serait plus avantageuse que celle nécessitant l'utilisation du bec est inexistant chez cette espèce. Le bec du pélican est l'un des plus atypiques du monde aviaire ; il semble d'ailleurs qu'il n'ait pas évolué depuis 30 millions d'années ! Il est aussi fort utile pour récupérer l'eau de pluie, ventiler le corps lors des



Pélican dalmatien (*Pelecanus crispus*)

top grosses chaleurs, et détecter la présence de poissons la nuit. Il serait ainsi plus probable que cette espèce soit incapable d'utiliser des outils, ce comportement étant inutile au regard du contexte écologique.

À l'instar de nombreuses espèces, les populations de pélicans tendent à décliner à travers le monde. En effet, en 1873, le pélican dalmatien (*Pelecanus crispus*) pouvait s'observer par millions en Roumanie, par milliers en 1896, alors qu'en 1909, seulement 200 paires subsistaient dans le delta du Danube... Il est certain que les activités humaines, telles que le développement de l'agriculture et son expansion, ont grandement participé à cette récession. De par leur caractéristique morphologique particulière, les pélicans sont parmi les oiseaux les plus atypiques du monde aviaire. Autrefois considérés comme des êtres dépourvus d'intelligence, il suffit de les observer pour s'apercevoir que ce sont des oiseaux remarquables de par leur pêche collective élaborée et leur organisation sociale lors des vols mi-

gratoires groupés, d'une incroyable majesté. En captivité, ils sont capables de vous reconnaître en émettant des sons gutturaux à votre arrivée, ou encore de venir vous rejoindre lorsque vous les appelez par leur prénom. Leur démarche au sol est toujours nonchalante et burlesque, car à chaque pas ils se balancent exagérément de chaque côté, à l'instar des manchots empereurs (*Aptenodytes forsteri*) ou des gorfous dorés (*Eudiptes chrysolophus*). Ils sont généralement très pacifiques et ne possèdent pas vraiment de hiérarchie, leurs chamailleries n'étant que de petites ritualisations inoffensives, avec le bec, entre chaque couple de reproduction. Ils aiment également à jouer, explorer, et apprécient grandement les caresses humaines sur le ventre. Espérons que ces oiseaux attachants arriveront à s'adapter face aux menaces toujours plus grandissantes de l'Homme sur l'environnement, afin de continuer à avoir le privilège de les observer, et de les côtoyer. ●

POUR EN SAVOIR PLUS :

Beck, B.B (1980) *Animal Tool Behaviour*, Garland STPM Press

Hansell, M. (2000) *Bird Nests and Construction Behaviour*, Cambridge University Press

Hansell, M, Ruxton, G (2008) *Setting tool use within the context of animal construction behaviour*

Elliott A (1992) *Pelecanidae*. In: Del Hoyo J, Elliott A, Sargatal J (eds) *Handbook of the birds of the world*, 1. Ostrich to ducks. Lynx Edicions, Barcelona, pp 290-311

Fragaszy DM, Perry S (2003) *Towards a biology of traditions*. In: Fragaszy DM, Perry S (eds) *The biology of traditions: models and evidence*. Cambridge University Press, Cambridge, UK, pp 1-32

Seed A, Byrne R.W. (2010). *Animal Tool-Use*. *Current Biology*, 20: 1032-1039.

Le legs: perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le à (date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :
Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant (appartement, terrain...),
situé à (adresse complète).

Fait à le (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

La Grue cendrée : nidificatrice dans la Flandre médiévale, et même apprivoisée

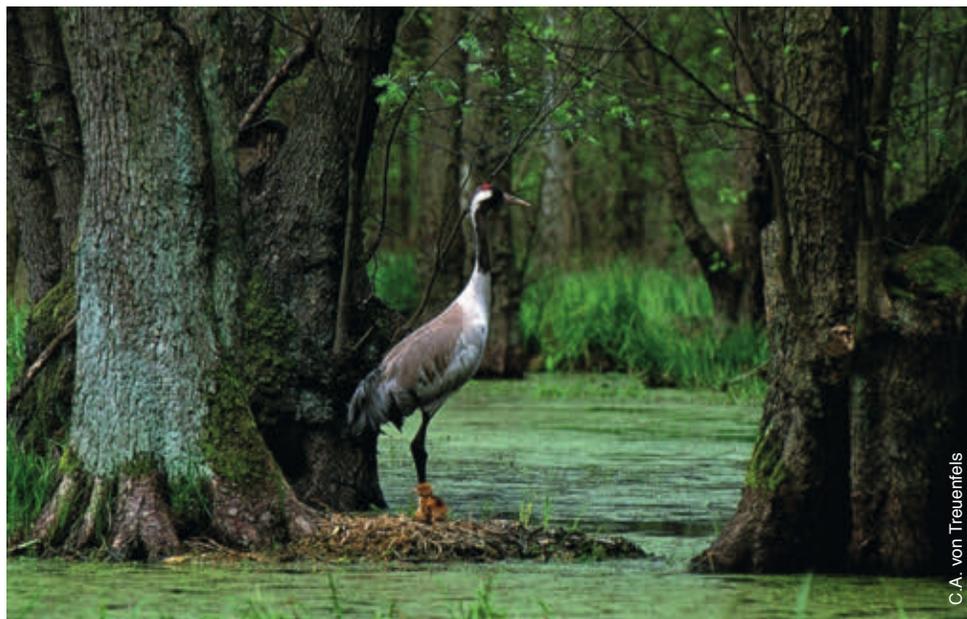
La Grue cendrée est, de nos jours, un grand migrateur de passage dans nos régions : surtout au sud de la Meuse qui marque la limite occidentale de son couloir de déplacement habituel, et des pourtours de la Baltique à ses quartiers d'hiver en Espagne.

Baudouin Van den Abeele (FNRS – UCL)

Quant à voir les grues de près, à moins de disposer de caches dissimulées près des gagnages, l'observateur ne peut compter que sur sa longuevue, tant les oiseaux maintiennent la distance : farouches, les grues se laissent admirer de loin. En réalité, hormis les ornithologues, qui de nos jours est au fait de leur apparence et de leurs aléas ? De façon générale, la Grue cendrée est

sortie de notre univers culturel et n'évoque ni anecdotes ni images fortes. (fig. 1)

Il n'en a pas toujours été ainsi, et une enquête dans les sources historiques livre bien des éléments d'intérêt. Ainsi la Grue, loin d'être ignorée, a joui d'une image culturelle riche et diversifiée tout au long des dix siècles du Moyen Age. Quelques



C.A. von Treuenfels

Fig. 1. Grues sur leur lieu de nidification, Brandenburg.



Fig. 2. Os de grues juvéniles, Ename, XI^e s.

Hans Denis, Agentschap Omroerend Erfgoed

exemples issus de la documentation de nos régions suffiront à tracer une piste de découvertes.

Nous sommes en 1444, à Gand, sous le règne du duc Philippe le Bon. Le châtelain du château des comtes, au coeur de la ville commerçante, stipule ce que les hommes de la commune de Sint-Kruis-Winkel, à quelque distance au nord de la ville, lui doivent annuellement. Un document conservé aux Archives communales, le *Spijkerboek*, nous décrit ainsi que les tenanciers du *Kranenmeers* (Marais des grues), doivent livrer à la Saint-Jean (le 24 juin) une jeune Grue « de l'année », capable de sauter en-dehors d'un *viertel* (un récipient servant de mesure à grains, d'une capacité de 27 litres environ) et de manger dans un *muddeken* (un récipient plus petit de moitié). La disposition témoigne sans aucun doute d'une coutume plus ancienne, et elle nous intéresse pour la mention d'un poussin de Grue déjà relativement bien développé. Les zones humides des Flandres abritaient donc des grues nidificatrices ? La réponse est oui, et divers éléments le confirment. Les toponymes incluant le nom de l'oiseau ne manquent pas dans les campagnes : d'ouest en est, par

exemple, *Cranevelt* (Moerkerke), *Kranenbroeck* (Maldegem, Isenberge, Roesbrugge), *Craenepoel* (Aalter), *Kraanhoek* (Assenede), *Kranehaag* (Avekapelle), *Kraneven* (Merksplas, Eksel), *Kraanblokse Hei* (Turnhout), etc. Pour qu'un lieu prenne le nom de l'oiseau, il faut évidemment une présence bien établie et répétée, sur une période longue. L'archéologie apporte sa pierre : ainsi, des os de grues ont été trouvés dans les fouilles de la fortification seigneuriale d'Ename, près de l'Escaut vers Audenarde, un site occupé au XI^e siècle. Les archéozoologues, spécialistes de l'identification des restes d'animaux, ont établi qu'il s'agissait d'oiseaux adultes et aussi de quelques juvéniles, d'après les caractéristiques des os retrouvés (fig. 2). Des grues nichaient donc le long de l'Escaut, et sans doute quelques oiseaux ont-ils fini sur la table des seigneurs d'Ename...

L'iconographie médiévale apporte des indices intéressants. Depuis les années 1250 environ, la Grue figure avec une grande fréquence dans les miniatures illustrant des manuscrits flamands (tel le *Bréviaire* du comte de Flandre Guy de Dampierre, Bibliothèque Royale de Bruxelles, ms. 10607). Les oiseaux sont bien rendus, tant pour les couleurs que pour l'allure, en des positions variées : les artistes qui décoraient les pages avaient manifestement l'occasion d'en voir avec une certaine facilité. Dans des manuscrits flamands illustrés, datant d'entre 1460 et 1530, nous avons même trouvé diverses scènes montrant des grues déambulant dans une cour ou un jardin de ville. Ainsi, la page de titre d'une encyclopédie française, le *Livre des propriétés des choses*, copié et enluminé à Bruges pour Louis de Gruuthuse vers 1480, montre le gracieux échassier dans une cour de résidence (fig. 3). Le livre de prières connu sous le nom d'*Heures d'Hennessy*, créé dans la même ville vers 1530 et conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (ms. II 158), illustre le mois de mars de son calendrier par



Fig. 3. Une grue dans la cour d'un palais bourguignon (*Livre des propriétés des choses*, Bruges, vers 1480, ms. Paris, BNF, fr. 134, fol. 1).

le tableau chatoyant d'un jardin de palais ; on y distingue deux grues, outre des promeneurs, des chiens et des paons. Au même titre que ces derniers, les grues étaient manifestement devenues des oiseaux d'ornement, que les nobles ou les grands bourgeois pouvaient se faire livrer sans trop de difficultés à partir des campagnes environnantes. Un tableau conservé dans une collection privée (Limburg-Stirum), et qui représente en une scène d'extérieur la famille des châtelains de Rumbeke (Flandre occidentale), présente, à l'avant-plan, une Grue qui porte à la patte un petit grelot : ce genre de dispositif servait à garder le contrôle sur l'animal lorsqu'il était hors de vue (fig. 4). Autant de signes d'un apprivoisement assuré de l'oiseau dans nos régions. Si l'on fait un saut en Rhénanie, voici un

texte, du dominicain Albert le Grand, datant des années 1260 : le *De animalibus*, grande somme zoologique qui abonde en détails de première main . Il nous apprend que des *grues domesticas*, donc « domestiques », nichaient chaque année en ville à Cologne, où l'auteur a pu observer leur comportement de près (*De animalibus*, livre VI, chap. 4, et livre XXIII, 1, 11). Plus en amont du Rhin, l'abbesse Hildegarde de Bingen évoque, vers 1160, dans sa *Physica* (livre VIII, chap. 4), les propriétés diététiques et curatives de la chair de Grue, mais avertit que « ses œufs ne sont pas bons à manger » : ceci dénote sans doute une expérience directe recueillie dans les *Rheinauen*, zones humides bordant le fleuve et qui pouvaient convenir comme lieu de nidification des grues.



Fig. 4. Une grue à grelot (Anonyme, Portrait de famille devant Rumbeke, 1530, détail, coll. Limburg-Stirum).

Pourquoi a-t-on apprivoisé des grues au Moyen Age ? Les scènes brugeoises de la fin du Moyen Age trahissent une motivation esthétique, tant il est vrai que la Grue cendrée est un des volatiles les plus élégants de notre avifaune. Oiseau d'ornement comme le paon ou le faisan, il conférait une touche raffinée et originale à la cour d'un palais. On appréciait sa familiarité, son tempérament ludique même, au témoignage d'Albert le Grand. Comme l'attestent certains textes monastiques des XIIe et XIIIe siècles, des grues pouvaient aussi être gardées captives dans les cloîtres des abbayes, comme à Saint-Pierre de Gand. C'est que l'oiseau avait une valeur de symbole pour les lettrés et les moines. La hauteur de vol des grues évoquait l'élévation de l'esprit; la migration grégaire et ordonnée des grues symbolisait la communauté monastique observant la Règle, guidée par le Père abbé comme la troupe par l'oiseau en tête de file. La formation en V était associée aux Ecritures saintes qu'il fallait méditer et interioriser. Enfin, la vigilance des groupes de grues, dans leurs haltes, en faisait l'oiseau emblématique de la vertu *Prudentia*, prudence et prévoyance associées. C'est l'image la plus fréquente dans l'iconographie médiévale et moderne : une Grue, figurée la patte levée, tenant une pierre qui, par sa chute, réveillera la sentinelle qui se serait endormie (fig. 5). Revenons un instant à l'abbaye gantoise de St-Pierre. A la fin du Moyen Age, ce puissant monastère bénédictin a associé la Grue à son blason, car un sceau du XVIe s. montre une Grue tenant, dans sa patte levée, une crosse à laquelle pend le bla-

son de l'abbaye. Cette information a trouvé dernièrement un écho monumental : les fouilles, devant la façade de l'église abbatiale, en 2006, ont livré la découverte d'une grande pierre (2 m sur 1) du XIIIe siècle, portant en gravure la silhouette d'une Grue bien reconnaissable, qui devait faire partie d'un décor de grand format.

Il peut intervenir des raisons moins pacifiques ou contemplatives. Dans la Hongrie du XVIe siècle, des grues étaient gardées sur les fortifications des villes et des châteaux par souci militaire. Oiseau de garde comme l'oie, la Grue vigilante lance un appel sonore à l'approche de tout individu ; elle pouvait donc donner l'alarme. Sachant que le cri de la Grue est un des plus puissants du monde ailé, portant à plusieurs kilomètres, le procédé ne manquait pas de bien-fondé.

Moins favorablement pour l'oiseau, garder des grues en captivité pouvait être, pour les aristocrates, motivé par la chasse au vol. Les traités de fauconnerie, comme celui de l'empereur Frédéric II de Hohenstafeln (1194-1250), le *De arte venandi cum avibus* ou « De l'art de chasser avec des oiseaux », attestent que les grands faucons, et le gerfaut en particulier, étaient affaiblis au vol des grues, en équipe de deux ou trois oiseaux (livre IV). Avoir des grues captives permettait alors de les utiliser pendant l'entraînement, voire de disposer d'une réserve

de gibier. L'attrait alimentaire peut intervenir également, car des livres de cuisine médiévaux, ainsi que des textes encyclopédiques ou littéraires, font



Fig. 5. Grue de la vigilance dans un livre d'emblèmes (Joachim Camerarius, *Emblemata*, Nuremberg, 1596).



Fig. 6. La grue en cuisine et sur le terrain (Nouvelle de Chichibio dans le Decameron de Boccace, manuscrit copié pour Jean sans Peur, Paris, début XV^e s., ms. Vatican, BAV, Pal. lat. 1989, fol. 182v).

allusion à la consommation de la Grue. Pensons à la savoureuse histoire du cuisinier Chichibio (fig. 6) dans le *Decameron* de Boccace (6^e journée, 4^e nouvelle). Certains ossements retrouvés dans les fouilles portent des marques de découpe, ce qui indique la consommation effective de l'oiseau. Enfin, des usages dérivés sont attestés pour l'Europe centrale : les os des ailes, ou des pattes de grues, ont été taillés en flûtes en Hongrie ; et les grandes plumes de l'aile y servaient, jusque très récemment, de décoration dans les demeures, ou d'ornement pour le chapeau ou le vêtement.

C'est dire que l'homme a trouvé dans la Grue, tout comme dans d'autres oiseaux, mille raisons d'intérêt, de la plus pratique à la plus éthérée. La Grue, migratrice spectaculaire mais nidificatrice discrète, effectue, depuis quelques décennies, une progression remarquable vers l'Ouest, nichant en petit nombre en Frise, en Angleterre, en Normandie. Revient-elle un jour s'établir en Flandre ? Au vu de la densité de l'occupation humaine du paysage, c'est loin d'être assuré, mais on se prend à rêver de la voir renouer avec des lieux où sa présence faisait jadis partie du quotidien. ●

POUR EN SAVOIR PLUS :

U. Albarella et R. Thomas, « They dined on crane : bird consumption, wild fowling and status in medieval England », in *Acta zoologica cracoviensia*, 45, 2002, p. 23-38

L. Bodson, « La migration des Grues cendrées d'après les auteurs grecs et latins », in *Aves-Contact*, 1998/6, p. 2-5

S. Boisseau et D.W. Yalden, « The former status of the Crane *Grus grus* in Britain », in *Ibis*, 140, 1998, p. 482-500

M.A. Bru, A. Eryvnc, D. Goublomme, M.C. Laleman, D. Lievois et G. Vermeiren, « Een stenen vogel: een uniek 'monument' in de Gentse Sint-Pieterabdij », in *Monumenten, landschappen en archeologie*, 29 (2010), n° 3, p. 4-26.

A. Eryvnc, D. Lievois et B. Van den Abeele, « Gejaagd, gevangen, en uiteindelijk verdwenen : de natuurlijke historie van de Vlaamse kraan », in *Monu-*

menten, landschappen en archeologie, 29 (2010), n° 3, p. 27-53.

B. Gunda, « Die Jagd und Domestikation des Kranichs bei den Ungarn », dans *Ethnographica Carpatho-Balearica*, Budapest, 1979, p. 89-113.

B. Van den Abeele, « Quelques pas de grue dans l'histoire naturelle médiévale », in *Le réalisme. Contributions au séminaire d'histoire des sciences*, éd. J.F. Stoffel, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 71-98.

--, « Migrations médiévales de la grue », in *Micrologus*, 8 : Il mondo animale / The world of animals, 2000, p. 65-78 et 4 ill

--, « Une grue dans le jardin. Captivité, apprivoisement ou domestication d'un grand échassier au Moyen Age », in *La bête captive au Moyen Age et à l'époque moderne*, éd. Corinne Beck et Fabrice Guizard, Amiens, 2012, p. 31-62.



Jalna, paradis des enfants

le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Que ce soit en famille, en groupe, en classe verte, vous êtes les bienvenus dans notre Domaine, qui s'étend sur plus de 15 hectares à Heure-en-Famenne : une réserve naturelle intégrale, depuis plus de cinquante ans, d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes. L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ça aussi Jalna.

Les bénéfices sont intégralement utilisés pour la protection de la nature !





TARIF 2017 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	45 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	50 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	55 €
Groupe de - de 10 personnes	60 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	22 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	27 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	32 €
Groupe de - de 10 personnes	37 €

ENFANTS (jusque 4 ans)

Chambre avec salle de bain : supplément	15 €
---	------

LITERIE

Location set de draps, taie et couette pour la durée du séjour	10 €
---	------



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	9 €
Dîner	15 €
Souper	12 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	7 €
Dîner	13 €
Souper	10 €

BBQ (en + du repas principal)	12 €
-------------------------------------	------

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

Guide (2 heures), frais de déplacement compris	75 €
--	------

ANIMATION « NATURE »

Guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité, plantes, champignons, traces animaux , « Confiture », « abeilles »	75 €
---	------

JALNA AU ♥ DE LA NATURE



Nouvelles offres classes vertes à Jalna



NOTRE CENTRE NATURE

La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

SÉJOUR 3 JOURS :

à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

SÉJOUR 5 JOURS :

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

Plus 5€ par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be

ANIMATIONS NATURE



La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Mammifères
- Insectes
- Cuisine des plantes sauvages
- Biodiversité
- Arbres
- Champignons
- Création d'un coin nature
- Visite d'une réserve naturelle
- Monde aquatique

Durée : 1 ou ½ journée

Niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

Prix : 5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

**Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673
ou par e-mail : ludivine.janssens@birdprotection.be**

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles
www.protectiondesoiseaux.be



Les dérives de la chasse en Wallonie (1)

Dans le précédent numéro de « l'Homme & L'Oiseau » nous vous avons expliqué que le chasseur n'était pas le bon gestionnaire de la nature qu'il prétend être. Nous vous avons exprimé aussi la volonté de la Ligue de faire modifier la loi sur la chasse pour l'inscrire dans une perspective durable qui tiendrait compte de la biodiversité globale, de l'équilibre des milieux naturels et qui reconnaîtrait la sensibilité de l'animal-gibier à la souffrance physique et psychique.

Pour suivre, voici la première partie des commentaires de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux à propos de l'argumentation classique des chasseurs en faveur de leur loisir et de ses excès.

Emmanuel Verhegghen

1. Introduction

Le droit de chasse est fondé sur une vieille loi (1882) qui ne correspond plus à la situation écologique actuelle des milieux naturels, lesquels, très appauvris, sont beaucoup plus fragmentés et déséquilibrés que par le passé. De plus, cette loi est interprétée d'une manière peu rigoureuse, toujours à l'avantage des chasseurs et non pas en faveur du maintien d'un environnement naturel de qualité.

Le choix de chasser ou non résulte du libre arbitre de chacun et de ses motivations propres. Mais cette liberté doit avoir ses limites. Elle ne doit en tous cas pas empêcher le non-chasseur, naturaliste ou simple promeneur, de dénoncer les pratiques excessives de la chasse lorsqu'elles monopolisent les milieux naturels et mettent à mal le bien commun que constituent la faune et les milieux naturels.



Falsans, mâles pour la plupart, élevés en cage, relâchés et en attente du « chasseur ».

Olivier Héneau

C'est l'objet de cet argumentaire qui stigmatise, non pas la chasse en elle-même, mais la chasse « en conserve », autocentrée, défendant ses seuls intérêts : celle qui impose sa vision destructrice de la biodiversité, qui banalise la nature et simplifie les biotopes dans le seul but de tirer un maximum de gibier.

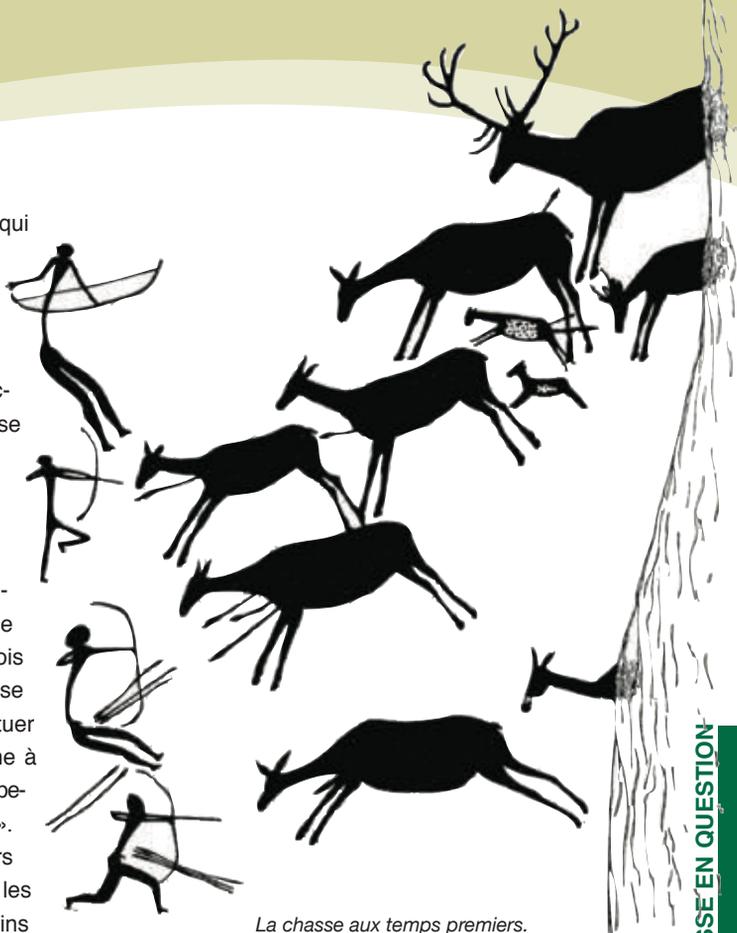
En Wallonie, la chasse est devenue une activité récréative, une activité de loisir et même parfois un vrai « business ». Cette chasse vise à dépister, à poursuivre, à tuer et à capturer, à l'aide d'une arme à feu ou d'un piège, des animaux appelés soit « gibiers », soit « nuisibles ». Dans ce but, certains chasseurs fortunés gèrent des territoires, les plus grands possibles, à des fins exclusivement cynégétiques, afin de gonfler leurs tableaux de chasse au-delà des équilibres naturels : ils déciment les prédateurs, ils nourrissent le gibier dans les bois, ils remplacent, pour le tir exclusivement, le gibier des plaines par des animaux d'élevage qui sont majoritairement importés d'autres zones géographiques.

Ce type de chasse crée une faune surabondante et dénaturée, un déséquilibre entre la faune, la flore et les écosystèmes, des dégâts à l'agriculture et à la sylviculture, voire même aux pelouses des jardins dans le cas du sanglier.

La « gestion cynégétique » de ces territoires de chasse est dirigée vers ce seul but : la multiplication du gibier afin de réaliser de plantureux tableaux de chasse et de tirer de beaux trophées. Ce type de gestion se fait uniquement « en

faveur » des animaux chassables. Elle conduit à des « dérives » inacceptables banalisant la nature et la faune. Elle nécessite d'importants moyens financiers, ne favorise pas le chasseur local et n'hésite même pas à introduire dans la nature des espèces non-indigènes (daim, mouflon, sanglochon, perdrix rouge, faisan doré ou vénéré, etc.) ou des souches étrangères d'espèces indigènes (cerf de Hongrie, lièvres de Pologne, ...).

Cette gestion-là ne doit pas être confondue, comme tentent de le faire croire certains chasseurs, avec la gestion écologique des milieux naturels. Celle-ci agit pour maintenir ou restaurer des écosystèmes équilibrés, protéger et conserver la faune et la flore, ou, plus spécifiquement, pour agir en faveur de certaines espèces dites « parapluies », dont la protection assure en même temps celle d'autres espèces



La chasse aux temps premiers.



du même biotope. Cette gestion écologique est assurée par des non-chasseurs, le plus souvent les bénévoles des associations de protection de la nature et les agents du Département Nature et Forêts (DNF) de la Région wallonne.

Les arguments du puissant lobby des chasseurs auprès du monde politique, pour justifier leur loisir, sont répétés invariablement dans des publications ou lors des débats en radio ou à la télévision. Ces arguments forment alors de beaux discours de respect de la vie sauvage, mais ils ne se traduisent pas concrètement dans les actes. Ils ne valent en fait que pour tenter de justifier une activité récréative et mondaine dont le prestige ancien a disparu.

Aucun de ces arguments du lobby des chasseurs ne résiste longtemps à un examen objectif, pour peu qu'on les examine dans une perspective d'équilibre durable des milieux naturels. La méthode utilisée ici est de lister les clichés, souvent caricaturaux, utilisés par les chasseurs pour se glorifier, justifier le plaisir que leur procure la chasse et dénigrer les non-chasseurs. Ces affirmations en faveur de la chasse sont ensuite commentées par la LRBPO en s'appuyant sur la vision qu'ont de la nature ses protecteurs qui, plutôt que de chasser, ont la volonté de res-

pecter les animaux sauvages, de protéger et de restaurer la nature pour sa valeur propre et non pour la consommer.

Les approches de la chasse sont variées selon les méthodes de chasse, les mentalités et les spécialisations du chasseur, les particularités du territoire de chasse, son étendue et en fonction des espèces chassées. Il s'agit ici, non pas d'analyser tous ces modes de chasse point par point, mais d'interroger la chasse « de gestion » dans ses fondements mêmes, d'une manière générale, et plus particulièrement en Wallonie.

La bibliographie consultée figurera sur notre site internet www.protectiondesoiseaux.be lors de la parution du dernier article de cette série

2. Le gibier en surnombre

Le mot gibier désigne les animaux dont la chasse est autorisée. Ce mot cache le fait qu'il s'agit d'animaux vivants, appartenant à notre faune indigène. De fait, ils sont plutôt considérés comme des objets mis à la disposition des chasseurs. Ce mot sous-entend aussi que les animaux concernés seraient la propriété des chasseurs, qui en auraient la tutelle. Pourtant le gibier n'a pas de maître puisqu'il n'appartient à personne (res nullius).

Depuis 1972, les classes légales de gibier sont : le « grand gibier », le « petit gibier », le « gibier d'eau » et les « autres gibiers ».

Ces classes légales de gibier sont décrites dans la bibliographie.

Il faut noter que certains des « autres gibiers » font l'objet d'une destruction systématique, plutôt que de chasse, car ils sont considérés comme des concurrents du chasseur et vus comme des « nuisibles déloyaux » !

Selon le vocabulaire de la chasse, le tir du gibier est qualifié pudiquement de « prélèvement ». Ce mot induit que cela concernerait un surplus, l'intérêt sur un capital faunistique sauvage. Mais, pourtant ce capital n'est plus constitué par une population d'animaux d'origine naturelle, puisque la gestion cynégétique en multiplie artificiellement les populations, cela au détriment des biotopes et des autres espèces animales ou végétales.

Avant d'être fusillé, le gibier « géré cynégétiquement » voit donc ses effectifs augmentés artificiellement, au-delà des équilibres naturels. Pour cela il est massivement nourri pratiquement toute l'année (sangliers par exemple) ou bien il est lâché dans la nature, avant la chasse, après élevage ou importation (faisans, perdrix, colverts par exemple).

Pourtant, seuls les animaux réellement sauvages et n'ayant plus de prédateurs naturels devraient être régulés par l'homme.

3. La maltraitance animale

En quoi le bien-être animal ne concernerait-t-il pas les animaux sauvages ? Poser cette question d'éthique c'est y répondre. Ainsi, si le chien d'un chasseur est sensible à la

douleur, pourquoi le gibier ne le serait-il pas ? Privé de liberté par une mort brutale, le gibier souffre lorsqu'il est poursuivi, traqué, blessé et puis tué, parfois après avoir été achevé par des chiens. A vrai dire, le gibier est la victime du droit de chasse qui donne aux chasseurs un pouvoir de vie et de mort sur ces animaux.

Selon quelle logique la loi relative au bien-être des animaux ne devrait-elle pas s'appliquer aux animaux sauvages et donc aussi à la chasse et au gibier ?

14 août 1986 - Loi relative à la protection et au bien-être des animaux (M.B. 03.12.1986)

Art 15. « *Un vertébré ne peut être mis à mort que par une personne ayant les connaissances et les capacités requises, et suivant la méthode la moins douloureuse. Sauf cas de force majeure ou de nécessité, il ne peut être mis à mort sans anesthésie ou étourdissement.*

Lorsque la mise à mort sans anesthésie ou étourdissement d'un vertébré est tolérée dans le cadre de la pratique de la chasse ou de la pêche ou en vertu d'autres pratiques légales, ou lorsqu'elle rentre dans le cadre de la législation de lutte contre les organismes nuisibles, la mise à mort peut seulement être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal ».

<http://environnement.wallonie.be/legis/bienetreanimal/bienetre001.html>

La chasse à la battue, à cor et à cri, et la pose de pièges, par exemple, ne répondent pas à cette exigence de la loi car il existe des méthodes alternatives moins cruelles et plus sélectives (poussée silencieuse, tir au pirsch (à l'approche) par exemple).



Kroll, *Le Soir* du 2 novembre 2016.

4. La chasse comme art et tradition populaire

« Est-ce que personne ne s'élèvera contre la chasse qui, aux temps passés eut son utilité, sa grandeur même, mais qui, de nos jours et dans nos pays, n'est plus que le conservatoire de petites cruautés lâches et bourgeoises ? ».

Pierre Loti.

Où est l'art du chasseur d'autrefois dans une pratique qui favorise le tir d'un gibier artificialisé survivant dans un territoire aux habitats naturels fragmentés et dégradés ?

La chasse a survécu à une époque lointaine où les hommes ne connaissaient ni l'agriculture, ni l'élevage. Elle a été réservée ensuite aux princes et aux cours royales. Lorsqu'elle s'est démocratisée, après la révolution française, le territoire n'était pas « aménagé » comme il l'est aujourd'hui au détriment des espaces naturels. L'équilibre qui existait entre l'homme et la faune sauvage, ou la nature en général, a alors été profondément rompu par la puissance indus-

trielle et technologique de l'homme moderne. La chasse excessive accentue ce déséquilibre en y ajoutant une pression négative supplémentaire.

Et que dire de l'armement et des moyens techniques modernes utilisés par la chasse ? L'homme a développé une puissance de feu qui est sans commune mesure avec les moyens de la chasse d'autrefois. La technologie actuelle permet de tirer de loin à l'aide d'armes puissantes et sans nécessiter de grands efforts physiques de la part du chasseur, elle permet de géo-localiser les chiens de meute, les lunettes de visée permettent le tir de fort loin, etc. L'époque est donc bien révolue où la chasse permettait à l'homme au ventre vide d'exercer son courage pour se défendre et pour s'alimenter, ou, plus proche de nous, lorsqu'elle était une activité pratiquée à petite échelle avec un équipement peu performant, par des acteurs locaux. La population était alors très majoritairement rurale et la chasse n'exerçait pas une pression excessive sur la faune. Elle était aussi pratiquée dans un environnement naturel moins déséquilibré écologiquement qu'aujourd'hui, bien que progressivement bouleversé

par l'extension de l'agriculture et la déforestation.

La chasse « traditionnelle » n'existe plus. La chasse n'est, en tous cas, plus justifiable à notre époque et dans nos régions par un besoin de survie : se protéger, se nourrir. Elle est devenue une activité de loisir pratiquée par des chasseurs le plus souvent étrangers à la localité ou à la région. Cet attachement au domaine local ayant disparu, l'invitation mutuelle à la chasse, comme autrefois, est remplacée par une participation payante qui doit être rentabilisée par de beaux tableaux de chasse.

Justifier la chasse par la tradition est donc devenu un non-sens. D'ailleurs, maintes « traditions populaires » sont aujourd'hui condamnées ou sont disparu : la corrida, la tenderie, les combats de coqs, le jet de chats du haut d'une tour, les concours de chants des pinsons, les tigres et les lions dans les cirques, ...

Le lecteur trouvera dans le rapport de Lionel Delvaux « La forêt wallonne, une chasse gardée. Le poids du lobby de la chasse » plus d'informations à propos de l'histoire de la chasse en Wallonie et de son évolution.

5. Les sociétés de chasse

Les plus puissantes des sociétés de chasse, souvent liées au monde des affaires, pratiquent une « gestion cynégétique » sur leurs territoires. Elles cherchent à les agrandir sans cesse et à y concentrer la plus grande densité de gibier possible, cela au détriment des équilibres naturels et de la sylviculture, mais au profit d'un tableau de chasse démesuré. La pratique intensive et continue du nourrissage du gibier ou du lâcher d'animaux d'élevage, avec excès et sans respect des normes tolérées, y est pratiquée à large échelle pour augmenter le « cheptel » gibier.

En réalité, le pouvoir d'influence du lobby de la chasse auprès du monde politique impose un modèle de chasse fastueux privilégiant un

nombre excessif d'animaux à tuer, ce qui conduit à une banalisation et à une simplification grave de la faune et de la flore, ainsi qu'à une érosion de la biodiversité et à des dommages sylvicoles et agricoles.

Soulignons toutefois positivement les partenariats de certaines chasses en plaine avec les agriculteurs pour l'installation des bandes faune (mesures agro-environnementales) qui profitent à la perdrix et à d'autres espèces. Ces chasseurs progressistes réalisent des aménagements favorables à la faune et il leur arrive de limiter leurs prélèvements. Mais ces démarches volontaires, à encourager, sont très rares par rapport aux pratiques courantes de la chasse en Wallonie.

De même, les chasses à licences imposées par certaines communes s'inscrivent dans une logique plus respectueuse de la nature et des animaux.

« Il faut démystifier la chasse. Ses privilèges et ses droits doivent faire place à un souci constant et réel pour une gestion scientifique du patrimoine naturel commun ».

Roger Arnhem.

6. Les motivations des chasseurs

« Comme une alternative à un monde individualiste, les chasseurs font valoir leur amour de la nature et de l'environnement, la tradition familiale, le plaisir d'être en groupe ».

Nul besoin d'être chasseur pour éprouver ces plaisirs qui sont partagés par beaucoup d'autres personnes plus pacifiques qui aiment aussi la nature, mais autrement. Pour satisfaire de telles envies il suffit d'ailleurs d'une paire de jumelles et d'un appareil photographique et de rejoindre une des nombreuses associations naturalistes qui créent et gèrent des réserves naturelles et qui offrent très régulièrement l'opportunité au public de participer à des stages ou balades

afin d'apprendre à mieux connaître la faune, la flore et leurs différents biotopes et à profiter du spectacle qu'offre la vie sauvage. L'excitation, la satisfaction et la montée d'adrénaline que le tir d'un animal provoque, à ses dires, chez le chasseur est alors remplacée par le plaisir et le bien-être que procure l'observation d'un beau paysage, d'une espèce rare, le calme et la quiétude, ... que d'autres pourront revivre plus tard.

La nature du chasseur « déviant » est artificialisée et ne concerne que le gibier à tirer. Cela ne

doit pas empêcher les non-chasseurs de pouvoir profiter de la nature sauvage en toute tranquillité et sécurité. En France, une demande sociale d'interdiction de la chasse le dimanche exprime fort bien ce besoin.

« Que les chasseurs se disent bien intentionnés n'implique aucunement qu'ils ne font aucun mal et que leurs pratiques sont dès lors justifiées! Prétendre le contraire est un sophisme de la bonne intention ». Jean-Baptiste Jeangène Vilmer.



« *La chasse est une passion pour la vie sauvage. La plupart du temps le chasseur ne se sert pas de son fusil* ».

Quel dommage qu'une telle passion et tout l'argent qui y est investi soient destinés au seul objectif de tuer des animaux. Quant à la vie sauvage, ce n'est pas celle que connaît le chasseur lorsqu'il tire sur des animaux d'élevage ou qui sont effrayés à cor et à cri.

« *Le chasseur aime la nature et en est le protecteur* ».



Le chasseur dit aimer la nature et en être le protecteur. Ce n'est qu'un prétexte pour mieux la dominer. Car, comment expliquer autrement ce besoin de tuer le plus d'animaux possibles pour son seul plaisir, alors qu'il n'y a aucune nécessité de le faire pour sa sécurité ou pour des raisons alimentaires ? Cette déclaration d'amour permet sans doute de cacher la réalité : celle qui nécessite de se rendre insensible à la souffrance d'êtres vivants pour se distraire.

Et puis, comment peut-on justifier d'ajouter la chasse aux autres causes de raréfaction rapide de la biodiversité ? Elles sont multiples et elles ne doivent pas être aggravées : l'urbanisation croissante, la densité de l'infrastructure routière, la fragmentation des habitats, l'intensification des pratiques agricoles, les pollutions de toutes sortes, etc.

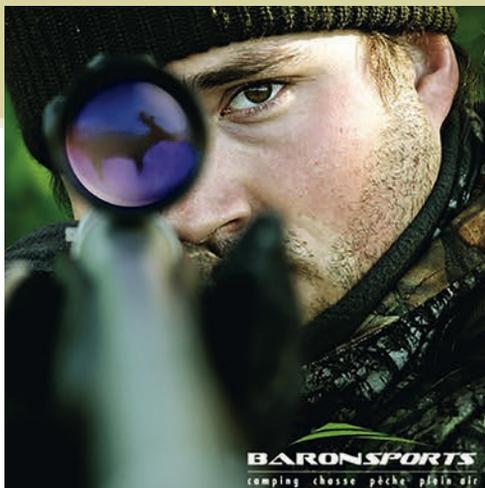
« *Certains voudraient interdire, de leur seule autorité, la chasse sous des prétextes fallacieux. Il faudrait interdire, au bout de leur raisonnement nihiliste, les droits de pêche, abandonner les vendanges, supprimer les moissons et les cueillettes. Dès lors, sous les mêmes prétextes de garde à vue de la vie, il leur faudrait aussi interdire l'avortement sans nuance et promettre légalement aux violeurs et aux criminels de s'ébattre sans contraintes au travers de la société* » (Naturopa n° 52, 1986, page 30).

Ce type d'argumentation en faveur de la chasse est grotesque. Il formule des amalgames, il est irrationnel et biaisé par l'aveuglement pour un loisir, tout en feignant de croire encore à un prestige disparu.

7. Les arguments éthiques des chasseurs

« *Sur la piste du sanglier wallon. L'enquête de Paris-Match met au jour un plantureux business et des méthodes peu éthiques* ».

Paris-Match. 31.01.2013.



L'œil du tueur.

« Le plaisir du chasseur est de consacrer ses loisirs à la nature et de retrouver par moments l'émotion qui étreignait ses ancêtres lorsqu'ils devaient rassembler leurs forces physiques et morales pour triompher d'un animal ».

Nos ancêtres chassaient en mettant leur vie en danger pour survivre et se nourrir dans des écosystèmes en équilibre naturel et sans l'arsenal de la technologie moderne. Le chasseur d'aujourd'hui prétend perpétuer la chasse d'autrefois en la présentant comme indispensable, en laissant croire que son loisir est un impératif de service public. Or, tuer des animaux sans grand effort physique et sans nécessité c'est nier la souffrance animale et c'est s'attaquer à la conséquence (le gibier surabondant) de la gestion cynégétique (lâchers et nourrissages du gibier) plutôt que d'en arrêter la cause.

Le tir d'un animal ne devrait être justifié que pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, dans certaines circonstances précises et en nombre limité, tout en favorisant les prédateurs naturels, plutôt que de les exterminer.

« Le chasseur est bâtisseur d'un monde meilleur, les pieds dans l'humus de la terre

et les yeux fixés sur l'horizon des valeurs des hommes ». Naturopa n° 52, 1986, page 30.

Bâtir un monde meilleur : pour qui ? Avec des armes ?

Quelle prétention qui nie des valeurs premières d'une société moderne : la sensibilité, et la compassion due aux êtres vivants, humains et non-humains, et le rejet de la violence. C'est l'orgueil qui fait croire au chasseur qu'il peut mieux faire que la nature.

« La chasse enduret le cœur aussi bien que le corps : elle accoutume au sang, à la cruauté ».

Jean-Jacques Rousseau.

« La chasse est un art qui se joue tout en finesse pour déjouer les ruses du gibier. La chasse est une lutte loyale où le gibier a sa chance. »

Il est vrai que les chasseurs ne tuent pas, ils ne font que tirer. Et pas sur des animaux, mais sur une cible, ou sur des « pièces » ou des trophées. En fait ce sont comme des artistes qui créent des « tableaux » de chasse.

En réalité, le gibier élevé par ingénierie cynégétique n'a que peu de chances de se sauver face à un chasseur dans des conditions (tir, battue) qui ne sont pas naturelles. Il n'y a pas grand art à tirer sur de telles cibles.

De plus, les chasseurs ne sont pas toujours de fins tireurs. Pour compenser leur manque d'adresse, ils utilisent des munitions au calibre très puissant et dévastateur. L'animal blessé n'a que peu de chances de se sauver. Parfois,

il n'est pas retrouvé et va mourir à petit feu quelque part. En battue à cor et à cri il faut plusieurs balles, plutôt qu'une, pour tirer un animal... A quand le test d'aptitude au tir, sur cible fixe et mobile ?

« Le chasseur assure une protection véritable du gibier, notamment contre les braconniers, la famine, les épidémies, les chiens et les chats errants ». Naturopa n° 52, 1986, page 5.

La lutte contre le braconnage est du ressort des autorités. D'ailleurs, en Wallonie, les importations de gibier et la diminution de la consommation ont conduit à une diminution des prix de la viande de chasse et donc à une diminution du braconnage. Sinon, l'arrêt des pratiques abusives de la chasse de gestion évitera la surpopulation d'une faune artificialisée qui est aussi plus facile à braconner.

Les épidémies sont disséminées par le gibier d'élevage non adapté aux conditions de vie naturelle, ainsi que par l'action des garde-chasses qui éliminent les renards et les mustélidés. Pourtant, ceux-ci sont systématiquement remplacés par d'autres, subadultes : cela favorise le développement et la propagation des maladies. C'est l'action

naturelle des écosystèmes en équilibre, et pas le chasseur, qui permet d'éviter les épidémies

« Il s'avère très difficile de faire baisser une population de renards d'année en année. En effet, après les premières saisons de régulation, la population est restée très proche de son niveau initial dans la partie régulée et identique au territoire témoin. L'effort de diminution des populations de renards, bien qu'important, n'a donc pas été suffisant pour faire chuter les effectifs. En revanche, la proportion de renards contaminés semble avoir augmenté dans la partie régulée. Ce phénomène pourrait être expliqué par une modification de la structure des populations, notamment une augmentation de la proportion de renards subadultes plus sensibles au parasite et plus en déplacement. Les premières analyses des données récoltées laissent supposer que la régulation ne serait donc pas d'un rapport coût/efficacité convenable pour contrôler correctement la présence du parasite près de l'homme ».

Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses. 2012.



Pour ce qui concerne les chats errants, la politique de stérilisation des chats domestiques permettra d'en limiter le nombre. Il n'est nul besoin de chasseurs pour cela.

Plutôt que des gardes-chasses, il faudrait des gardes-nature indépendants qui auraient le droit de sévir contre tous les abus causant un dommage à l'environnement naturel.

« Le plaisir de la chasse : tuer n'est qu'un très bref moment de la vie du chasseur »

Pas un bref moment, mais toute l'action du chasseur est orientée vers ce seul but : l'instant du tir qui défoule et sera fatal à l'animal. Alors, pour se justifier, il prétend qu'elle est nécessaire afin de minimiser le fait que son plaisir à chasser nécessite le tir d'un animal sensible à la souffrance.

L'éthique des humains à l'égard des animaux implique, chaque jour davantage, qu'il faut éviter de faire souffrir un animal ; c'est malheureusement tout le contraire de ce que fait la chasse.

« La qualité de l'environnement a une influence formatrice plus puissante à mon gré que l'enseignement, parce que l'un s'adresse à la sensibilité, l'autre à l'intelligence ; et je mets le développement des facultés d'aimer au-dessus du développement des facultés intellectuelles et combien au-dessus de la simple acquisition d'information ».

Bertrand de Jouvenel.

Tuer ou blesser un animal sans nécessité, par divertissement, est un acte immoral si l'on considère, comme le démontre de plus en plus l'étude scientifique du comportement des animaux, que ceux-ci sont sensibles psychiquement à la douleur.

« Les ball-traps aux pigeons vivants ont été interdits. Pourquoi ne pourrait-il en être

pour ces centaines de milliers d'oiseaux semi-domestiques victimes d'une activité récréative ? ».

Michel David.

« Les « écologistes » devraient d'abord se soucier de la faim dans le monde. Ceux qui défendent les animaux feraient mieux de se consacrer à des combats plus importants ».

Voilà un bon prétexte pour un donneur de leçon de ne pas agir lui-même contre la misère humaine ou pour la sauvegarde de la biodiversité. Il faut être sensible soi-même pour éprouver des émotions face à la souffrance, quelle qu'elle soit, animale ou humaine.

« On n'a pas deux cœurs, l'un pour l'homme, l'autre pour l'animal. On n'en a qu'un, ou on n'en a pas ».

Lamartine.

« Le chasseur aime son gibier ».

Le chasseur dit aimer les animaux qu'il chasse, mais pourtant il les élève, il les nourrit, il les enferme dans des enclos, tout cela afin de pouvoir ensuite les tirer dans des conditions complètement artificielles. Imaginez que ce traitement soit réservé à un animal domestique !

« Le gibier ne souffre pas lorsqu'il est tiré ».

« Pour des coups de bâtons sur du bétail au marché de Ciney, des agriculteurs et des marchands de bestiaux ont été condamnés en justice. Quelle différence entre les chairs meurtries de coups de bâton et celles des oiseaux meurtries par la pénétration des billes de plomb ? ».

Michel David.

L'opinion de certains rationalistes du siècle des Lumières, comme Nicolas Malebranche

CECI EST UN ÉCOSYSTÈME



CECI EST UN ÉCOSYSTÈME



STEN

LA CHASSE EN QUESTION

(disciple de René Descartes), selon qui un animal est comparable à une machine qui ne disposerait pas, au contraire des hommes, de la faculté psychique de ressentir la douleur et qui serait dès lors insensible à la souffrance, heurte le simple bon sens. Cette opinion, que l'animal ne réagit que par un instinct aveugle, est battue en brèche par les avancées de l'étude du comportement des animaux (science de l'éthologie).

« Que les mammifères souffrent comme nous, la science n'en doute plus ... Humains ou pas, les mammifères ont un cortex et une innervation qui leur permettent de ressentir de la même façon le stress, la douleur morale, la souffrance physique ou la nociception, perception sensorielle d'alarme ».

Franz-Olivier Giesbert.

Tirer, blesser et tuer inutilement un animal c'est nier sa sensibilité et sa souffrance psychique et physique. Nombreux sont les animaux stressés et blessés lors d'une partie de chasse. Certains ne sont même pas retrouvés blessés pour abréger leurs souffrances.

8. Les chasseurs et les protecteurs de la nature mènent-ils un même combat ?

« Les chasseurs ont beaucoup en commun avec les naturalistes de terrain : amour et connaissance de la vie sauvage, longues balades ».

Cette comparaison n'est pas crédible. L'homme n'a nul besoin de dialoguer dans et avec la nature à l'aide d'un fusil ! Loin de cette violence, le naturaliste a pour but d'observer et d'étudier, de sauver la faune et ses habitats. Un contact avec la nature se fait plus agréablement en balade, avec un appareil photographique et une paire de jumelles et le souvenir en fin de journée est alors celui d'animaux en vie et non de cadavres pleins de sang.

« Quant à l'image bucolique du protecteur de la nature, c'est une dérision. Le chasseur ne se promène pas, il chasse. Il ne va pas par les champs et les forêts humant les senteurs de la campagne et des forêts, attentif aux couleurs de l'automne, à l'écoute du vent dans les branches, sensible à la grâce des bêtes. Non : son seul souci est de tirer vite. La seule odeur qu'il aime c'est celle de la poudre. Le seul bruit qu'il guette c'est le froissement de l'oiseau qui tombe, déchirant le ciel ; le seul spectacle qu'il recherche c'est celui de l'animal arrêté net et projeté en l'air par le plomb pour retomber ensuite comme un pantin désarticulé ».

Pierre Viansson-Ponté.

Alors que les chasseurs, par leurs excès, nuisent aux équilibres naturels, les naturalistes œuvrent pour les protéger, les restaurer et les étendre, ils veulent en avoir une vue globale, éco-systémique (habitats, faune et végétation, vision à long terme).

La chasse déviante est anti-éducative, elle manque de respect pour la faune prise pour cible et ses pratiquants ont pour la plupart une connaissance limitée et orientée de la vie sauvage. La grande majorité des chasseurs connaît-elle, malgré le permis de chasse, la nature autrement que dans des conditions anormales, au travers d'une ligne de mire. Connaissent-ils même le territoire où ils chassent ?



« Avant même que les diverses pollutions, l'expansion de la population, l'urbanisation, l'exploitation des ressources naturelles, etc. ne menacent gravement la biodiversité, toutes les espèces éteintes les derniers siècles l'ont été par la chasse. L'extinction des grands mammifères sur tous les continents est la résultante de l'accroissement des hommes et de leurs techniques de chasse ».

Harari Yuval Noah.

Les chasseurs ont une vision restrictive de la nature (le gibier). Ils n'acceptent même pas que des espèces menacées (Perdrix grise, Sarcelle d'hiver, ...) soient interdites à la chasse, même provisoirement.

Pour protéger leur volaille, les chasseurs ou leurs gardes n'hésitent pas à détruire les prédateurs naturels. Les rapaces blessés au fusil ou par piège, ceux intoxiqués par des appâts empoisonnés et qui sont apportés dans les centres de revalidation en sont la preuve régulière.

Les territoires de chasse sont destinés au gibier, ce ne sont pas des réserves naturelles favorisant la vie d'une faune variée et équilibrée. Les actions de gestion, menées par les chasseurs, qui ont pour seul but de multiplier le gibier pour ensuite le fusiller, alors qu'ils combattent renards, fouines, putois, même parfois les rapaces pourtant protégés, n'ont pas pour effet d'équilibrer la nature.



Les chasseurs ne se manifestent pas dans les débats et les combats publics en faveur de la biodiversité.

« Il est évident que si le monde de la chasse s'enferme délibérément dans un discours conservateur, voire rétrograde, il y a gros à parier qu'aucun terrain d'entente ne puisse être trouvé ».

Roland Libois.

Le chasseur, qui maintient des territoires artificiellement giboyeux, accentue les dégâts faits aux plantations de ligneux et aux cultures.

Les chasseurs n'hésitent pas à venir chasser dans les réserves naturelles agréées (exemple des réserves naturelles LRBPO de « Sous-Saint-Roch » et de Jalna, à Prés Rosières, à la réserve naturelle du Tournibois à Lessines (empoisonnement), etc.).

Lorsque des chasseurs prétendent mener des actions en faveur de la biodiversité : création d'un plan d'eau, plantation de quelques haies, extension des territoires de chasse... c'est dans l'unique but de chasser. Ces aménagements sont d'ailleurs négligeables au regard des préjudices causés par la chasse. Combien de territoires où la chasse est interdite les chasseurs ont-ils créés en Wallonie ?

Et si le naturaliste, par son action, ne prive pas le chasseur de l'objet de sa convoitise, l'inverse n'est pas vrai puisque le chasseur s'approprie des animaux sauvages et banalise les biotopes. Et puis, combien sont-ils les chasseurs lucides face à la diminution dramatique de la biodiversité, ceux qui renoncent aux tableaux de chasse importants ?

Combien sont-ils ceux qui s'inscrivent dans les principes de restauration et de conservation de la nature, en bannissant tous les artifices de la gestion cynégétique et en visant une exploitation rationnelle de la faune, soutenable biologiquement, dans une vision globale des milieux naturels ?

9. Un déni de démocratie ?

La chasse de gestion est une activité contestée et critiquée car ses excès sont catastrophiques pour la nature. C'est pourquoi le lobby des chasseurs habille ses discours de vert (« greenwashing ») : sa chasse serait devenue durable, écologique, elle favoriserait la biodiversité. Dans ses actes c'est pourtant tout le contraire que l'on peut observer, surtout dans les grandes chasses qui visent avant tout à développer les populations de gibier pour accroître les tableaux de chasse et satisfaire la demande des actionnaires.

Cette chasse est bien éloignée des motivations qui animent des associations de protection de la nature, dont l'action se focalise sur la sauvegarde et la restauration des espèces animales et végétales, favorise les zones vertes et les corridors écologiques qui les relient, crée et gère des réserves naturelles, combat le bétonnage et les aménagements inconsidérés du territoire, la dégradation généralisée de l'environnement et lutte pour la sauvegarde des pollinisateurs, etc. Ces actions-là visent à protéger la faune et ses habitats plutôt que de tuer du gibier. De multiples associations œuvrent dans ce but, tant à l'échelle nationale (comme la Ligue de Protection des oiseaux, Natagora, Ardennes & Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, ...) que par l'action

La mort d'un cerf

Marc Fasol



Ce cerf a voulu échapper à une battue organisée par des chasseurs en automne. Pris de panique, il s'est jeté tête baissée durant sa fuite, dans des barbelés. Les chiens de sang qui servent à retrouver les animaux blessés après

une chasse ne l'ont pas retrouvé, ou peut-être n'y avait-il même pas de chiens de sang ? « Pris au collet », ce seigneur de la forêt a dû se débattre pendant des jours, dans d'atroces souffrances, avant de finalement mourir étranglé.

d'associations plus locales. Toutes ces associations accueillent de nombreux visiteurs dans les milieux naturels, tout au long de l'année, pour sensibiliser nos concitoyens à la conservation de la nature. Pour que la pratique de la chasse s'inscrive dans une même politique de conservation des écosystèmes, les chasseurs devraient admettre une utilisation résolument moins consommatrice de la nature, par exemple en admettant un moratoire sur la chasse des espèces en danger de disparition et en donnant la priorité à l'équilibre gibier/biotopes dans les territoires de chasse.

Les chasseurs ne représentent qu'une très petite minorité (moins de 0,3 %) de la population wallonne. Ce sont plutôt les milliers de scientifiques, de mammologistes, d'entomologistes,

de botanistes, d'ornithologues, etc., de profession ou par passion, ce sont les gestionnaires des réserves naturelles et les membres actifs et bénévoles des associations de protection de la nature, ce sont les agents du DNF, ce sont aussi des propriétaires particuliers, ce sont tous ceux-là qui consacrent leur temps, depuis des décennies, à sauver ce qui reste de la nature.

Alors, comment faut-il comprendre le pouvoir d'influence démesuré du lobby de la chasse auprès du monde politique, lui qui doit veiller à l'intérêt collectif et donc promouvoir les actions positives en faveur de la biodiversité.

En effet, comme chacun le sait maintenant, la diminution de celle-ci réduit la productivité de la nature en général et des plaines agricoles et des forêts en particulier ? ●

Sauver la Perdrix grise... !

Michel David

En raison des pluies abondantes qui se sont abattues en Wallonie au printemps et au début de l'été, affectant particulièrement les couvées des oiseaux, nous avons sollicité du ministre René COLLIN, responsable de la Conservation de la Nature, de suspendre, pour la saison 2016-2017, la chasse aux oiseaux nichant au sol. A tout le moins suspendre les prélèvements de la Perdrix grise, espèce déclarée en danger de disparaître selon l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie.

Il se confirme maintenant que ces pluies diluviennes ont effectivement été désastreuses, non seulement pour les couvées des oiseaux

nichant au sol. L'observation du peu de fréquentation de mésanges, pinsons et autres oiseaux dans les jardins, semble bien être aussi le résultat de ce printemps pourri.

Comme il fallait s'y attendre, notre correspondance au Ministre est restée « lettre morte ». Peu lui importe, semble-t-il, l'état désastreux de la petite faune sauvage. Il est vrai que la chasse actuelle consiste essentiellement, et au mépris du bien-être animal, à massacrer (sorte de tir aux pipes) des centaines de milliers d'oiseaux (canards, faisans, perdrix) nés et élevés artificiellement en captivité, ... à l'abri des intempéries. ●

LA CHASSE EN QUESTION

Une excellente décision de justice en France !

Michel David

Un an de prison ferme et 5.000 € d'amende, par le tribunal correctionnel de Vesoul, c'est ce que viennent d'écoper deux ex-cadres de la fédération de chasse à Noroy-le-Bourg, pour avoir procédé à la destruction de 252 animaux d'espèces protégées.



Philippe Noël

La fédération de chasse de Haute-Saône avait aménagé un terrain de 56 hectares pour y favoriser la présence du petit gibier. Pour la prolifération de faisans ou lapins, des pièges avaient été installés pour les espèces dites « nuisibles ». Pendant près de trois ans, plusieurs centaines de mammifères et rapaces tels que des chats forestiers, buses, éperviers... ont ainsi été détruits, tirés, piégés ou empoisonnés.

Huit associations de protection de la nature, dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux, qui s'étaient portées partie civile, percevront chacune 2000 € de dommages et intérêts, soit 16.000 € dont 15.000 à la charge du seul ex-président de la fédération de chasse. (communiqué L.P.O. du 1-12-2016). ●

Legs en duo,

une formule particulièrement intéressante !



Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.

Le Loup à nos portes

Les populations européennes de loups sont en pleine croissance. Aujourd'hui en France, on rencontre le canidé dans une grande partie des Alpes, dans les Pyrénées, le Massif Central, les Vosges et en Lorraine. En Allemagne, une quarantaine de meutes ont été recensées cette année, surtout dans l'est et le nord du pays.

Corentin Rousseau

Le Loup à nos portes, régulièrement observé à moins de 100 km de nos frontières dans le département de la Meuse. De plus en plus de rumeurs de présence de l'animal circulent dans nos campagnes. En 2011, un Loup a même été observé et filmé dans la région de Gedinne. Cet automne, un autre aurait été aperçu par des chasseurs dans la région de Nassogne.

Les individus de un ou deux ans quittent souvent, seuls, le clan familial pour un nouveau territoire. Lors de cette dispersion, ils peuvent parcourir des centaines de kilomètres. Il est donc tout à fait possible que des loups soient observés en Belgique dans le futur.

Ne pas trop vite crier au Loup

Certains chiens, divaguant, peuvent être très semblables aux loups, comme le Saarloos et le chien tchécoslovaque. Des hybrides sont même parfois observés dans la nature. Il est donc très difficile d'identifier formellement le Loup sans bon cliché ou analyse génétique.

Le Loup bientôt en Belgique ?

Le Loup est une espèce flexible s'adaptant à de nombreux habitats. Le Loup peut même se contenter de petits bois dans les plaines agricoles, comme dans le nord de l'Allemagne ou en Espagne, mais son territoire est grand. Celui



Loup gris (*Canis lupus*)

De grands voyageurs



Les loups, de vrais marathoniens ! En 2009, un Loup allemand, suivi par collier émetteur, s'est déplacé jusqu'en Biélorussie, effectuant un trajet de plus de 1500 km (Schede et al. 2010). En 2011, un Loup slovène part vers le nord, jusqu'en Autriche, puis vers l'ouest et le sud. Il s'installe alors en Italie, après avoir parcouru 1176 km en 98 jours (Razen et al. 2016).

d'une meute est d'environ 300 km², en Europe occidentale. Il pourrait donc avoir sa place dans quelques massifs forestiers du sud du pays.

Ce grand prédateur est une espèce clé. Sa présence pourra rétablir un certain équilibre, disparu dans nos forêts, en limitant et dispersant les populations de sangliers et de cerfs. Il est aussi important de rappeler que le Loup est un animal timide, ne présentant aucun danger pour l'homme.

Une nouvelle Plate-forme « Grands Prédateurs »

Face à ce constat, les acteurs de la conservation de la nature en Wallonie se sont réunis au sein d'une même structure: la plate-forme

« Grands Prédateurs ». Celle-ci a pour objectifs de :

- Réaffirmer le statut d'espèces protégées des grands prédateurs, pouvant être potentiellement présents en Région wallonne (le Loup, le Lynx, et le Chacal, espèce de l'Est en pleine expansion).
- Sensibiliser au retour naturel des grands prédateurs.
- Encourager et accompagner les éleveurs de bovins, ovins et autres animaux domestiques à une cohabitation responsable.
- Devenir un interlocuteur de « référence ».

La Ligue fait bien sûr partie de cette plate-forme. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des nouveautés à ce sujet. ●

Le Calendrier de l'Oiseau 2017

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous présente son Calendrier de l'Oiseau 2017. Ce calendrier est exceptionnel à plus d'un titre. D'abord, parce que le grand peintre animalier André Buzin, célèbre pour ses réalisations philatéliques pour les postes belge et étrangères, nous a donné l'autorisation de reproduire ses plus belles peintures et ses plus beaux crayonnés. Ensuite, parce que les oiseaux sont reproduits avec un réalisme extraordinaire dans leurs milieux naturels. Chaque œuvre présente une ambiance particulière : une Chouette hulotte au crépuscule dans la forêt ; un Héron cendré au lever du jour, près de l'ancienne écluse du vieux canal entre Ronquières et Seneffe. Ensuite parce que les œuvres ne sont pas statiques. Le mouvement est présent : comme des Oies cendrées se posant sur l'eau ou des Bernaches s'envolant dans la brume hivernale.



Enfin, parce qu'elles nous montrent des tableaux touchants : comme cette nichée de Colverts sur l'eau ou cette famille de Cigognes blanches sur le nid. C'est la première fois qu'est édité un calendrier Buzin. Avis aux collectionneurs.

12 € + 3 € de frais de port.

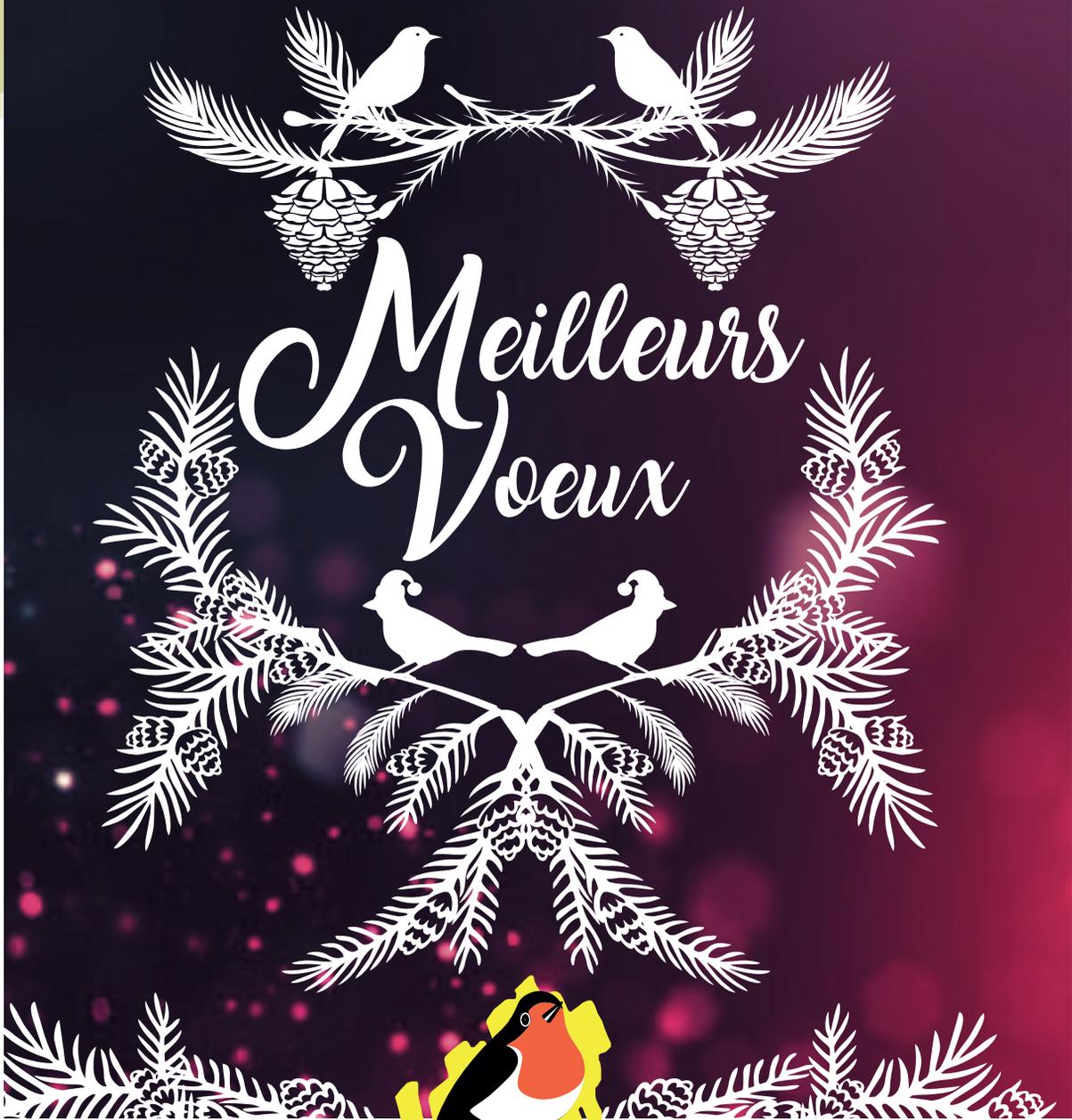
Les cartes de vœux 2017

Comme en 2015, André Buzin nous a autorisés à reproduire cinq de ses œuvres pour nos traditionnelles cartes de vœux. Dans le même esprit que celui du calendrier, elles présentent la Cigogne

blanche, le Cygne chanteur, la Bernache du Canada, le Héron cendré et le Canard colvert.

7 € + 2 € de frais de port.





Le conseil d'administration,
le personnel et les bénévoles de la
Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
vous souhaitent une excellente année 2017.

Moins d'oiseaux au jardin

Depuis la fin de l'été, beaucoup moins d'oiseaux sont observés dans les jardins. Vous êtes nombreux à nous avoir téléphoné, inquiets, pour essayer de comprendre ce phénomène. Il est à noter que ce constat semble identique dans la plupart des régions de Belgique mais aussi dans le nord de la France. Ces absences ont été constatées par des particuliers mais aussi par des ornithologues aguerris. Ce sont surtout les mésanges, les pinsons des arbres et d'autres fringillidés qui sont absents.

Corentin Rousseau

Mais où sont-ils passés ?

Diverses hypothèses peuvent expliquer ce manque d'oiseaux :

Premièrement, les conditions climatiques (pluies et froid) de ce printemps ont été très mauvaises pour les oiseaux. Beaucoup de nichées ont échoué. Il y a donc moins d'oiseaux car très peu de jeunes ont pu s'envoler ce printemps et cet été.

Deuxièmement, les faînes (fruits du Hêtre) sont abondantes dans nos forêts. Celles-ci forment une nourriture de choix pour beaucoup d'espèces de passereaux. Certains préfèrent donc rester en forêt plutôt que venir aux mangeoires des jardins.

Il semble que les oiseaux migrateurs, déjà partis vers le sud comme les fauvettes ou les pouillots, aient été aussi affectés par cette mauvaise mé-



Mésange charbonnière

Magalie Tomas Millan



René Dumoulin

Pinson des arbres

téo. Le printemps risque donc d'être un peu plus silencieux encore...

Un déclin alarmant

Avant ce printemps pluvieux, beaucoup d'espèces d'oiseaux montraient déjà des signes inquiétants de déclin. Les causes de celui-ci sont multiples et complexes : destruction directes d'habitats, intensification de nos pratiques agricoles et sylvicoles, réchauffement climatique, etc.

Que faire ?

Il n'y a, hélas, pas de réponse simple à cette problématique complexe mais il convient de changer certaines de nos habitudes pour aider les oiseaux et la nature en général. Nous pouvons avoir un impact positif direct, par exemple en aménageant notre jardin (laisser une partie de la pelouse non tondue, planter des espèces indigènes d'arbustes et d'arbres, creuser une mare, etc.) pour offrir le gîte et le couvert à une série d'espèces.

De plus, ces aménagements attirent aussi d'autres animaux comme des invertébrés. Ils

sont très utiles aux passereaux, même granivores, qui doivent donner à leurs jeunes une nourriture riche en protéines, souvent composée de petits animaux comme des insectes et leurs larves.

Nous pouvons aussi avoir des impacts bénéfiques indirects sur la nature, par exemple en investissant autrement. Les banques placent votre argent dans divers projets plus ou moins néfastes à l'environnement. Choisissez donc celle-ci avec soin. En modifiant notre alimentation, en consommant local, de saison, et de manière responsable, nous diminuons la destruction et la dégradation d'habitats (et nos rejets polluants)...

Alertez-nous

Pour mieux comprendre ce phénomène, nous vous invitons à nous informer si vous aussi vous constatez une absence d'oiseaux au jardin. Contactez-nous par mail à : protection.oiseaux@birdprotection.be en indiquant votre code postal et les espèces habituellement présentes et absentes cet automne et cet hiver. ●

Boutique verte



La Ligue tient une Boutique verte depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire des produits vendus nous voulons sensibiliser à la beauté et la singularité de la nature. De plus, les bénéfices de cette boutique nous permettent de mener des projets de protection ! Vous y trouverez des produits utiles pour le bien des animaux (mangeoires, nichoirs, graines, etc.) mais aussi d'autres pour en apprendre davantage sur notre nature si riche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be

BOUTIQUE VERTE



PROMO

SILO POUR CACAHUËTES

~~13 €~~ 6,50 €

Les cacahuètes sont un aliment populaire auprès d'une grande variété d'espèces. Le grillage à mailles fines est fabriqué en acier galvanisé, et encouragera les espèces qui peuvent s'y accrocher, telles que la mésange charbonnière et la bleue, à utiliser cette mangeoire.

JUMELLES ESSENTIALS 10x25 TASCOS

32 €

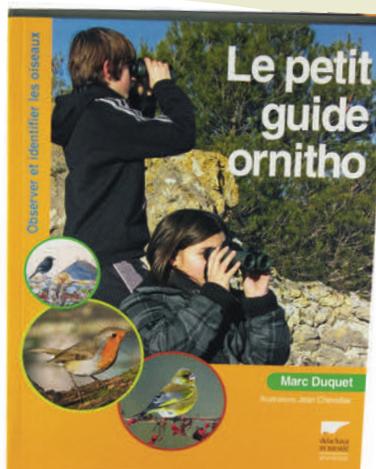
Dans la nature, une vision aiguisée importe davantage qu'une bonne intuition. Une bonne paire de jumelles hautes performances vous permettra de percevoir des choses insoupçonnées !

LE PETIT GUIDE ORNITHO

16 €

Ce guide s'adresse à tous ceux -enfants et adultes- qui s'intéressent aux oiseaux, et qui souhaitent apprendre à les observer et à les reconnaître.

Il répond à de nombreuses questions, telles que :
Qu'est-ce qu'un oiseau ? Comment vit-il au quotidien et au rythme des saisons (nidification, migrations, etc.)
Où, quand et comment s'y prendre pour observer les oiseaux ?
Quelles jumelles choisir ?



NICHOIR « BONAIRE » 28 MM

13 €

Voilà un nichoir attirant en bois certifié FSC !
Avec son trou d'envol de 28 mm convient particulièrement aux petites mésanges comme la mésange bleue et la mésange noire.

CD - GUIDE SONORE DES MAMMIFÈRES D'EUROPE

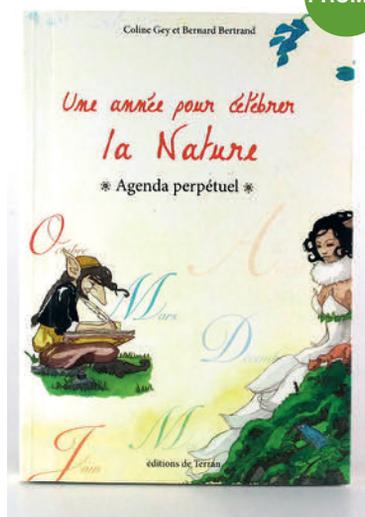
14 € ~~28 €~~

Unique en Europe, ce double CD vous donne les voix des mammifères européens, des plus petits : Loir, Lérot, Rat, Ecureuil, etc ..., aux plus gros : Loup, Cerf, Ours et Bison.



BOUTIQUE VERTE

PROMO



UNE ANNÉE POUR CÉLÉBRER LA NATURE -AGENDA PERPÉTUEL-

~~11 €~~ 5,50 €

« Moi, cest le lutin du Sureau ! On me demande de vous initier aux arcanes de la nature. Eh bien, laissez-moi vous entraîner dans cette belle aventure, pour une année de célébration de notre mère à tous, la Terre. Ces pages sont les vôtres, remplissez-les d'émotions fortes, de sensations intimes, de convictions profondes. Une condition toutefois, oubliez cette idée de lutte permanente, profitez plutôt de sa formidable énergie vitale ! »

Epilogue !

Sous le titre « De chasseur chassant... à chasseur chassé ! » (l'Homme & l'Oiseau n°4/2010), a été relaté ce triste épisode durant lequel notre association fut placée sous l'administration d'un chasseur.

Michel David & Jean-Claude Beaumont

En se référant à de fausses allégations, la juge De Tandt, présidente du Tribunal de Commerce de Bruxelles, avait ordonné que la comptabilité de la Ligue pour la Protection des Oiseaux soit administrée provisoirement par Fidafisc, une S.P.R.L. en grande difficulté financière.

C'était là une des dernières irrégularités de cette juge qui allait devoir démissionner peu de temps après. Le 28 janvier 2010, elle avait été inculpée du chef de faux et usage de faux et violation du secret professionnel (Le Soir du 15 août 2010).

Selon certaines sources, Mme De Tandt avait de grandes affinités avec le monde de la chasse. Ce qui explique, semble-t-il, la désignation de cette société proche de la faillite, gérée par un chasseur qui s'est révélé peu scrupuleux dans sa mission. Celle-ci devait se limiter à un simple contrôle comptable et non procéder à l'expulsion des administrateurs légaux, modifier le personnel en place, fermer le centre éducatif Jalna après en avoir fait disparaître tout le mobilier, rendre le centre de revalidation de Bruxelles dans un tel état de délabrement pour enfin aboutir également à sa fermeture et, bien évidemment, se « sucrer » copieusement en vidant les comptes qu'il devait simplement vérifier.

Manifestement, il s'agissait d'un complot destiné à faire disparaître une association très embarrassante pour le monde de la chasse. Lors de notre recours en appel, pour sauver la Ligue de cette situation désastreuse et en réclamer réparation, nous avons constamment été confrontés à deux avocats du bureau Baudinet à Liège.

Ce maître Baudinet, qui avait fait l'objet d'une plainte pour braconnage en 2008 et avait dû démissionner du Conseil Supérieur Wallon de la Chasse, ne tient certainement pas la Ligue en grande estime.

Après bien des tribulations, les avocats ayant l'art de faire traîner les affaires, nous avons finalement, le 16 juillet 2014, obtenu la condamnation, à charge de la personne aux fausses allégations et du chasseur-gérant de Fidafisc, à rembourser à la Ligue les sommes de 104.417 € et 34.000 €. Ces sommes ont été payées.

Loin de nous décourager, ce combat, pour sauver notre Ligue de Protection des Oiseaux, nous a conforté dans nos actions à mener pour une Nature préservée des dérives de ce monde de la chasse. ●





Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

Les parcs nationaux du Sarek et du Padjelanta

La Suède est l'un des seuls pays d'Europe où la nature peut encore s'épanouir et où de très larges étendues sauvages peuvent être rencontrées. Le pays est couvert par de nombreuses forêts (53 % du territoire), surtout de conifères mais aussi de zones montagneuses et de toundra (17 %), de lacs et rivières (9 %) et seulement de 8 % de terres cultivées.

Corentin Rousseau

Début juillet 2015, je suis parti vers le nord-ouest de ce beau pays avec 4 amis. Nous avons choisi, comme destination, une des régions les plus sauvages d'Europe. Elle est composée de 3 parcs nationaux : le Sarek, le Padjelanta et le Stora Sjöfallet. Ensemble, ils forment une zone protégée de plus de 5200 km² (1/6 du territoire belge).

Très peu de chemins parcourent les parcs. Les plus connus sont le Padjelantaleden passant

par l'ouest et le Kungsleden par l'est. Aucun chemin ne passe par la zone centrale formée par le Sarek. Celui-ci est montagneux, comprenant de nombreux glaciers et certains des plus hauts sommets suédois, dépassant les 2000 mètres d'altitude. Peu accessible et ne possédant presque pas d'infrastructure, il est seulement visité par 2000 personnes chaque année.

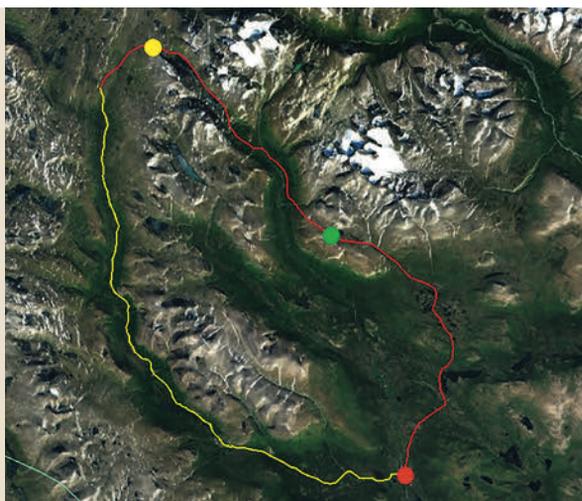
Nous sommes partis du hameau de Kvikkjokk au sud des parcs. En arrivant, surprise ! Une

SUEDE

Box « la nature en Suède »

En 1909, la Suède établit sur son territoire 9 parcs nationaux, les premiers d'Europe. Aujourd'hui, elle en compte 29. En dehors de ces parcs, les forêts sont souvent exploitées et perdent donc de leur valeur environnementale. Mais heureusement, beaucoup de forêts sont détenues par des particuliers qui restent attentifs à une gestion responsable de leurs biens.

Quelques espèces d'oiseaux et de mammifères sont chassées dans le pays, avec une certaine modération, bien heureusement. Par contre, bien que protégé un certain nombre de loups peuvent être abattus chaque année.



Le trajet parcouru durant les 8 jours. Nous sommes partis du point rouge (Kvikkjokk) vers le nord dans le Sarek (partie rouge du tracé), nous avons passé deux cols (vert et jaune) pour rejoindre le Padjelanta en jaune.



Adele Deville

Les lacs sont très présents dans cette région.

Chouette épervière est posée au sommet d'un buisson au bord de la route. Superbe observation ! Une première journée sur place, à découvrir les environs, nous permet déjà de belles observations: comme le Grand tétaras ou la parade du Chevalier Sylvain, ainsi que l'observation d'un petit groupe de Mésangeais imitateurs. C'est un oiseau très familier, n'hésitant pas à s'approcher à un mètre de nous. Nous rencontrons aussi quelques habitants nous expliquant que la neige est encore très présente, ce qui est exceptionnel à cette saison, et personne n'est encore allé à pied (certains sont allés en ski) dans le Sarek depuis l'année passée. Nous changeons alors nos plans et raccourcissons l'itinéraire.

Après une première nuit sous le soleil, nous partons vers le nord pour arriver dans le Sarek.



JJ Harrison

Chevalier Sylvain (Tringa glareola)



Labbe à longue queue (*Stercorarius longicaudus*)

SUEDE

Nous avons tout le matériel et la nourriture nécessaire pour un périple d'une semaine. Première journée assez aisée car nous marchons sur un chemin, celui-ci traverse tout d'abord la taïga, puis, au fil de la journée, nous montons en altitude et les conifères laissent la place à de petits bouleaux et saules. Au matin, nous croisons un couple de Pics tridactyles et, au bord d'un lac, c'est un Chevalier cul-blanc qui parade.

Le lendemain, nous commençons l'ascension d'un premier col. La température est proche de zéro et une fine bruine pas très agréable nous refroidit. L'avancée est difficile. Mais après une heure de marche, un superbe Labbe à longue queue nous survole. Il se pose à une dizaine de mètres et nous pouvons l'observer à loisir. En cassant la croûte, c'est une Buse pattue qui nous survole ; elle sera par la suite observée quotidiennement. En fin de journée, les choses se corsent. Le chemin a fini par disparaître. Nous marchons dans 30 cm de neige et tombons face à une importante rivière. Nous la traversons, non sans peine, et rejoignons la berge opposée. Nous ne parvenons pas à passer le col et devons dormir un peu plus bas en altitude, entre deux plaques de neige, mais entourés par des Lagopèdes alpins.



Chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*)

Marek Szczepanek

Après une mauvaise nuit de sommeil, la météo est bonne (elle le restera pour le reste du voyage) et la motivation gagne les troupes. Nous passons rapidement le col, nous redesc-



cendons alors dans la vallée verdoyante. Les paysages sont sublimes, d'une vraie sauvagerie. Les rennes s'y régalaient des jeunes pousses. Ceux-ci sont semi-sauvages. Ils appartiennent à des samis et sont élevés en liberté. Cette vallée est un petit paradis. L'abondance de petits rongeurs (année d'abondance), surtout des lemmings attirent de nombreux rapaces : Hibou des marais, Busard Saint-Martin, Buse pattue et surtout un magnifique couple de Faucons gerfauts. Le soir venu, à l'affût, nous observons une mère Elan et son petit. D'ailleurs, un membre du groupe trouve, en une journée, trois magnifiques bois de mâle Elan !

Nous remontons la vallée principale vers un deuxième col. Il faut alors traverser plusieurs rivières gonflées par la fonte des neiges, ce qui n'est pas toujours évident. Les bâtons de marche et les cordes sont alors très utiles.



Hugo Willcox

Hibou des marais (Asio flammeus)



Adèle Deville

Très peu de personnes s'aventurent dans le Sarek, car il n'y a pas de chemin ni de pont pour traverser les rivières...



Adèle Deville

Les rennes réalisent le même trajet que nous, ils migrent du Sarek vers le Padjelanta.

SUEDE

Nous ne sommes pas les seuls à réaliser ce parcours. Un kilomètre devant nous, un groupe d'une centaine de Rennes se dirige aussi vers ce col pour passer dans le Padjelanta. Sur un lac presque entièrement gelé, un groupe de 5 magnifiques Hareldes boréales se prélassent au soleil. Nous arrivons en fin de journée dans le Padjelanta ; la neige est encore très pré-

sente. Nous plantons nos tentes dans le seul endroit sec et même coupé du vent. Le rêve dans ce paysage époustouflant !

En matinée, nous remarquons que, malgré la neige et le froid encore tenace, les oiseaux sont bien présents dont le magnifique Pluvier guignard mais aussi le Pluvier doré, le Grand Gravelot, divers Chevaliers, quelques Canards et Sternes. Nous rejoignons assez rapidement le Padjelantaleden, chemin qui part vers le sud-est. Après quatre jours de marche à travers les marais, forêts, toundra et la neige, ce chemin est très plaisant.



Adèle Deville

L'abondance de micromammifères est une aubaine pour cette hermine très curieuse qui nous a accompagné pendant tout un repas.

Les jours suivants sont assez semblables. Nous marchons beaucoup, passant de la neige puis à la toundra, pour finir dans la taïga. Nous observons plusieurs Plongeurs catmarins et Fuligules milouinans ainsi que beaucoup d'espèces déjà citées ci-dessus. Lors d'un de nos derniers repas, une Hermine curieuse vient nous épier à quelques mètres pendant un bon quart d'heure. Le périple se termine avec les fameux Moustiques scandinaves, une vraie plaie ! Après 8 jours de marche et 130 km parcourus, la boucle est bouclée et nous voilà à Kvikjkjokk des souvenirs plein la tête. ●





Fresh, organic and artisan food
delivered to your door

Combined with a free recycling service
that benefits social causes



We make it easy to eat well and do good

www.cirkle.be

Bien chers membres



Il sera bientôt temps de renouveler votre cotisation pour 2017, du moins si vous nous accordez encore votre confiance. Si c'est le cas, nous vous en remercions. Votre cotisation ne sert pas uniquement à payer les quatre revues « L'Homme & l'Oiseau » que vous recevez. Elle sert aussi et surtout pour nos actions en faveur de la biodiversité : réserves naturelles, centres de Revalidation pour oiseaux handicapés, actions sur le terrain contre toutes formes d'atteinte à l'intégrité de la faune sauvage (braconnage, capture illégale, abus de la chasse, pseudo-fauconnerie, non-respect du bien-être animal...).

Cela fait bientôt six ans que le montant des cotisations n'a pas changé. Vous en conviendrez, chers membres, que depuis 2011 beaucoup de biens et services ont augmenté. C'est pourquoi, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter de 2 € les cotisations. Par contre, si vous demandez de recevoir notre revue de façon électronique, les prix des cotisations resteront inchangés.

Dans l'espoir que vous continuerez à soutenir les actions de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, recevez, chers membres, nos remerciements anticipés et nos plus cordiales salutations.

Pour le Conseil d'Administration,
Jean-claude Beaumont, Président.

COTISATIONS 2017

COTISATIONS 2017

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €
Membre étranger : 30 €
Membre protecteur : 32 €
Membre donateur : 62 € *
Membre à vie : 1.250 € *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €
Membre étranger : 20 €
Membre protecteur : 30 €
Membre donateur : 60 € *
Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale à partir de 40 €.



Aux amateurs de pin's !

Bonne nouvelle pour vous et pour ceux qui seraient intéressés de commencer une nouvelle collection sympathique. Une série de 5 pin's est désormais disponible à notre boutique verte. C'est une bonne occasion de vous faire plaisir ou de compléter la série achetée auparavant.



Martin-pêcheur



Chouette effraie



Pygargue



Macareux



Mésange charbonnière

Vous pouvez commander le ou les pin's par courriel (nadine.peleman@birdprotection.be) ou en versant la somme au CCP : BE43 0000 2965 3001 en n'oubliant pas de préciser en communication la ou les références des pin's souhaités. Le pin's est au prix de 1,50 € + 1,58 € de frais d'envoi (jusqu'à 6 pin's)



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! Les soigner dans nos Centres de Revalidation

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».

Alouette, gentille alouette

Au mois de novembre, un bagueur bénévole se présente à notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles avec une magnifique alouette des champs. Une espèce rare dans notre capitale.

Nadège Pineau

Le déposant nous explique que l'oiseau s'est cogné contre une de ses vitres et que celui-ci est incapable de reprendre son envol, malgré plusieurs essais. Ni une ni deux, nous l'installons rapidement au calme, afin de ne pas stresser inutilement l'animal. C'est en effet un petit passereau timide et assez fragile.

L'alouette des champs est un oiseau que nous recevons rarement. Sa population a connu un fort déclin ces dernières décennies, principalement en raison de l'intensification et de la modernisation de notre agriculture. D'une taille

ne dépassant pas la vingtaine de centimètres, l'alouette vit au sol, elle y recherche des invertébrés et des graines.

Après examen, notre patiente semble présenter une fracture de la clavicule. Son aile a été immobilisée quelques semaines, ce qui a permis à l'ossature de se reformer correctement. Elle a ensuite pu être relâchée dans un lieu adapté.

Ce fut un beau sauvetage pour chacun des participants, et une grande satisfaction d'avoir sauvé le membre d'une espèce en déclin. ●

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER



Sa longue griffe à l'arrière de la patte lui permettrait de mieux se déplacer sur la terre irrégulière des champs.



Erreur d'atterrissage

Nadège Pineau

Le Cygne tuberculé est un animal majestueux : nous nous sommes tous déjà arrêtés pour le regarder se mouvoir avec élégance sur nos étangs ou grandes rivières. C'est une espèce assez courante et il n'est pas rare de le croiser sur son chemin... Mais cela l'est peut-être plus lorsque l'on tombe nez à nez avec cet oiseau posé sur la route en plaine zone urbaine de notre capitale !

Nadège Pineau

En effet, en ville, il arrive parfois qu'il se pose dans des endroits plutôt inappropriés, des lieux bétonnés desquels il ne peut repartir en raison de l'étroitesse des rues, de la hauteur des bâtiments et du trafic routier.

Ce fut le cas ce matin du 23 novembre, lorsque nous recevons un appel de la police nous signalant un cygne posé entre les voitures à Bruxelles !

Capter un animal de cette envergure n'est pas chose aisée, mais c'est aidée des agents que notre soigneuse a fini par maîtriser l'oiseau.

Celui-ci ne présentait que quelques égratignures sur les pattes, probablement la consé-



Nadège Pineau

quence d'un atterrissage maladroit sur le bitume. En pleine forme, il a été relâché non loin dans un habitat plus approprié en espérant qu'il retienne la leçon ! ●

2016 • 4 l'Homme & l'Oiseau 69

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximiser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasne-lez-Anvaing
Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38

- 7 Pierre Patiny, (Ne recueille plus d'animaux)
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 Philippe Burgeon, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Le Martinet A.S.B.L, rue Fond Marie 563
4910 Theux • GSM : 0496 76 83 55

- 11 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53
GSM : 0471 50 24 07

- 12 Aves - Ostkantone, Ländesgasse 4
4760 Murringen (Bullange)
Tél. : 080 64 25 66
GSM : 0497 26 86 24

- 13 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 14 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 15 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53



Recueillir • Soigner • Relâcher

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

16 Mieke De Wit, Langstraat 29/1
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

17 Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

18 Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

19 Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

20 Nick De Meulemeester, Liedemeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46

21 Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03

22 Nancy Van Liefferinge, Filip Berleenge,
Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

23 Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06

24 Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

25 Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00

26 L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

27 Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65

LUXEMBOURG

28 Parc le'H, Dudelange 3428 - L - Luxembourg
info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JOURNÉES PORTES OUVERTES

CENTRE DE REVALIDATION POUR LA FAUNE
SAUVAGE DE BRUXELLES CAPITALE

22 & 23
AVRIL 2017
DE 10H > 17H

Ce sera l'occasion de
découvrir les activités
de notre personnel,
de nos bénévoles,
et les animaux présents



Photos : Auguste De Winter

STANDS • EXPO • PETITE RESTAURATION • TOMBOLA •
VISITE COMMENTÉE • CONCOURS • GUIDANCE NATURE



RENDEZ-VOUS
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Anderlecht
www.protectiondesoiseaux.be

